



CHENIER

# L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1931

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTA-QUATRE ANS.

1897-1931

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)

ABONNEMENT: \$2. par année.

Publié par la Cie de Publication de St Jérôme Ltée.

SAINT-JEROME, P. Q.

Directeur politique: Honorable JULES-ED. PREVOST,

HENRI GAREAU, Président

Secrétaire de la Rédaction: ANDRE MAGNANT.



LABELLE

## A LA LEGISLATURE DE QUEBEC

Le budget a été adopté à l'unanimité, à l'Assemblée législative, mardi dernier.

Les conservateurs ont beaucoup parlé et critiqué, mais, finalement, ils ont voté le budget avec les libéraux.

L'honorable M. Taschereau, premier ministre, a clos le débat par un excellent discours. Nous en extrayons le passage où il réplique aux conservateurs comme M. Houde, M. Guertin et M. Blain qui ne cessent de décrier la province de Québec et de dire, à l'encontre des faits les plus indiscutables, qu'elle est à la queue des autres provinces.

"Les députés de la gauche, dit-il, disent que Québec est à la queue de la Confédération, que sa population ne se compose que de seigneurs de bois et de porteurs d'eau. Mais faisons une inspection et voyons si nous avons progressé.

Et M. Taschereau cite des statistiques des dix dernières années. En dix ans, la propriété municipale a passé de \$1,526,000,000 à \$2,000,000,000; les revenus des municipalités, de \$30,000,000 à \$58,000,000; les revenus scolaires, de 12 à 22 millions en 1929. La production du papier a passé de 420,000 tonnes en 1920 à 1,786,000 tonnes en 1929, tandis que la valeur passait de \$34,000,000 à \$107,000,000. Le capital placé dans les usines d'énergie électrique a passé de 150 à 371 millions; les compagnies incorporées ont augmenté de 595 à 1016 en 1929.

La construction, qui est un excellent baromètre de notre développement dit M. Taschereau, a monté de 40 à 68 millions de dollars, M. Taschereau continue en disant que le nombre d'écoles a augmenté de 500 en dix ans, tandis que la population scolaire augmentait de 90,000 enfants et le nombre d'instituteurs de 470. Les revenus des écoles, sans tenir compte des contributions du gouvernement, ont passé de \$19,000,000 à \$31,000,000 et la fréquentation scolaire a monté de 75 à 81 pour cent, la plus élevée en Canada, conclut le premier ministre avec orgueil.

Après avoir cité ces chiffres, M. Taschereau parle du taux des naissances qui est de 30 par mille tandis qu'il n'est que de 20 par mille en Ontario. Nous voyons là, dit-il, que la population de Québec ne craint pas l'avenir. Nous avons des endroits dans Québec, tels que Jonquières, où l'augmentation de la population est de 50 par mille. La Tuque, 45 par mille, Thetford-Mines 46 par mille et Westmount, 2 par mille. Ontario a 20 pour cent de population de plus que nous mais nous avons 10,000 enfants de trois ans et moins de plus qu'elle. Le taux de la mortalité est de 11 en Ontario et 13 en Québec. Il n'y a donc qu'une différence de deux pour cent.

M. Taschereau compare encore avec Ontario. Pour la pulpe et le papier, le capital investi en Ontario est de \$166,000,000 tandis qu'il est de \$236,000,000 ici. L'énergie électrique est développée ici plus qu'ailleurs. Nous avons 2,595,000 e. v. développés ici, 1,950,000 en Ontario, environ 5,000,000 dans tout le Canada. Nous avons ici 964 C. V., par tête contre 797, par tête en Ontario. Et on dit que nous sommes à la queue de la Confédération, que nous ne sommes que des porteurs d'eau et des seigneurs de bois.

M. Taschereau reproche au député Guertin d'abaisser le prestige de sa province en répandant cette fausseté et il traduit le vieux proverbe anglais qui veut que ce soit un bien mauvais oiseau que celui qui salit son nid. J'ai honte pour lui, dit-il, au milieu des applaudissements. Nous sommes à la queue de la confédération? demande M. Taschereau; voyons nos actifs qui font mentir cette parole. Le premier ministre cite Montréal, la plus grande ville du Canada, la plus riche, terminus de navigation, de chemin de fer, etc. Que le député de Dorion (M. Blain) aille donc dire que les Canadiens-français sont des porteurs d'eau et des seigneurs de bois. Que de la Confédération? Nous avons la meilleure population ouvrière qui soit, et je défie le député de Dorion d'aller dire aux ouvriers de Montréal qu'ils sont des porteurs d'eau et des seigneurs de bois. Il en est de même de notre classe agricole qui est heureuse et laborieuse et qui, on le constatera en parcourant nos campagnes, n'est pas composée de porteurs d'eau et de seigneurs de bois. Mais alors, si l'opposition enlève Montréal, fait disparaître nos ouvriers, élimine nos cultivateurs, que reste-t-il? Il reste l'opposition comme porteurs d'eau et seigneurs de bois.

Puis M. Taschereau fait une revue de nos progrès dans le domaine de l'éducation et rappelle que ce ne sont pas des porteurs d'eau ni des seigneurs de bois, qui sortent de nos maisons d'enseignement, mais bien des hommes qui brillent dans les professions

et les affaires, soit par leur bilinguisme ou leur culture générale. Il rend hommage au clergé qui se dévoue à cet enseignement.

Avez-vous manqué d'initiative? continue M. Taschereau qui rappelle que le plus grand barrage du monde a été construit dans Québec, le barrage Gouin. Nous en avons construit bien d'autres. Le premier ministre cite le canal de Beauharnois, où l'on enlève plus de terre que dans les canaux de Suez et de Panama réunis.

Dès que le radium a été découvert, le gouvernement de Québec n'a pas hésité à en acquérir, pour le plus grand bénéfice de la population. A bien d'autres points de vue, Québec se compare très favorablement aux autres provinces et au reste du monde. C'est ce qui faisait dire au sénateur Loughheed, un jour, que s'il avait du capital à placer quelque part, il viendrait dans Québec.

Notre province n'est pas arriérée comme le prétendent les opposants. Si elle l'avait été, M. Meighen n'aurait pas envoyé ici son fils, qui est aujourd'hui un brillant avocat du barreau de Québec.

Québec est aussi celle qui possède le plus inappréciable actif: celui de l'attachement au sol, aux traditions, le respect des lois et des institutions. Chaque fois qu'il s'est agi de défendre les droits des provinces, Québec a été au premier rang. Ici l'honorable M. Taschereau déclare qu'on lui a reproché de s'entendre avec M. Ferguson, alors premier ministre d'Ontario, mais l'histoire dira, ajoute-t-il, que cette entente aura plus fait pour retourner leurs écoles aux notres d'Ontario, que n'ont fait les cris de certains. De plus, cette entente entre Ontario et Québec sur des questions d'intérêt commun, sauvegarde les vieilles provinces contre l'Ouest et l'Est.

Le premier ministre effleure la question de la pension de vieillesse, mais dit que cette question a été confiée pour l'étude à une commission de sociologues distingués, qui fera rapport. D'ailleurs, si M. Bennett, tenait sa parole, nous n'aurions rien à payer sous ce rapport, lui qui a promis de tout payer. Quant au capital étranger placé dans Québec, nos adversaires sont bien mal venus de nous le reprocher, alors que des hommes comme sir Vincent Meredith proclament qu'il est indispensable à notre progrès et à notre développement. Il cite le cas du Pacifique Canadien qui, au début, ne comptait que deux directeurs Canadiens sur huit, les six autres étaient des étrangers. Pour tant, personne ne voudrait aujourd'hui se passer de cette entreprise. L'International Paper, la Compagnie Price emploient des milliers d'hommes.

## STATISTIQUES SCOLAIRES

Le Bureau fédéral des Statistiques a récemment communiqué à la presse canadienne un résumé des statistiques scolaires pour tout le Canada. Dans ce résumé il est question de la fréquentation scolaire. A propos de cet "item", voici des remarques judicieuses que nous empruntons au Canada, de Montréal, du 30 décembre 1930:

"L'assistance à l'école a été, dans le Québec, un sujet discuté avec trop d'apréhension et de virulence pour que les statistiques de la fréquentation scolaire ne nous intéressent pas. Après avoir suivi la polémique de l'époque et tous les arguments pour ou contre la fréquentation obligatoire, nous sommes forcés de conclure que les parents du Québec sont comme ceux des autres provinces. Ils s'efforcent de faire instruire leurs enfants et sans qu'un texte de loi les y oblige. La moyenne de l'assistance dans le Québec est de 80.7 p. 100. Une seule province a obtenu un chiffre supérieur. Et il y aurait peut-être lieu ici de considérer si le climat n'est pas la cause de cette supériorité, puisque c'est la Colombie britannique qui arrive en première place avec le chiffre de 86.1 p. 100.

"Voici le tableau des moyennes d'assistance pour toutes les provinces, en pourcentage:

|                       |      |
|-----------------------|------|
| Ile du Prince Edouard | 70.6 |
| Nouvelle-Ecosse       | 74.4 |
| Nouveau-Brunswick     | 74.9 |
| Québec                | 80.7 |
| Ontario               | 73.3 |
| Manitoba              | 77.5 |
| Saskatchewan          | 71.1 |
| Alberta               | 74.8 |
| Colombie              | 86.1 |

## L'HONORABLE M. GODBOUT A MONTREAL

L'honorable Adélard Godbout, ministre de l'agriculture dans le gouvernement de Québec, a été l'objet d'une chaleureuse réception samedi dernier, au Club de Réforme, de Montréal, où il était l'hôte d'honneur. Le déjeuner a été le plus considérable donné depuis longtemps, preuve que la visite du nouveau ministre de l'agriculture était attendue avec impatience et intérêt.

Présenté par le président, M. Armand Daigle, l'honorable M. Godbout a parlé de l'agriculture et de différents aspects du problème agricole actuel. L'objet de sa causerie, dit-il, en débutant, sera de démontrer que le parti libéral fait pour la classe agricole et ce qu'il entend faire dans l'avenir.

Il faut reconnaître tout d'abord que l'agriculture est à la base même de notre prospérité, en l'aider par conséquent à prospérer et à se développer, c'est pour tout le monde que l'on travaille. En aidant le cultivateur à améliorer sa production, on lui rendant la vie plus agréable, on lui facilitant la vente profitable de ses produits et en améliorant ces derniers par une bonne classification, en assurant à l'étranger des marchés où il pourra vendre le surplus de sa production, en faisant tout cela, le gouvernement travaille pour toutes les classes de la province.

L'honorable M. Godbout rappelle ensuite qu'en 1913 les adversaires conservateurs trompaient les villes en disant que le gouvernement sacrifiait tout aux campagnes. Cette année il dit le contraire. Nous sommes habitués à cette logique conservatrice et nous savons qu'elle importance lui donner. A tout événement la classe agricole ne donne pas à ces déclarations d'amour plus d'importance qu'elles ne méritent.

Le 17 avril 1930, le "Farmer's Advocate" publiait un article dans lequel, après avoir dit que tous les gens bien pensants attachaient une grande importance à l'agriculture, il disait:

"Il est décourageant de constater l'oubli presque complet dans lequel on a laissé l'agriculture et les choses de la terre dans toutes les législatures provinciales, sauf celle de Québec". Je crois, dit l'honorable M. Godbout, que cette opinion d'une province voisine vaut bien celle des orateurs conservateurs qui, actuellement, prétendent qu'il n'y a que dans Québec où les cultivateurs ne peuvent vivre raisonnablement. En juillet dernier, quand il s'agissait d'élections fédérales, on disait la crise nationale, mais quand il s'agit d'élections provinciales, on dit que la crise se limite à Québec.

Le "Farmer's Advocate", basait son opinion surtout sur les budgets agricoles des provinces, et l'honorable Godbout fait la comparaison entre ce que l'Ontario octroyait à l'agriculture et ce que le gouvernement de Québec donnait lui-même pour notre première industrie. En résumé, en Ontario, le budget agricole se chiffrait à 25 sous pour Ontario et 40 pour Québec; les octrois par ferme dans Ontario sont de \$13 tandis que dans Québec ils sont de \$20. Du budget total, Ontario accorde 4 p. c. à l'agriculture tandis que Québec accorde 7 p. c. et cette année cette proportion atteindra 10 p. c. C'est dire que le gouvernement libéral continue sa même politique généreuse à l'égard de l'agriculture.

L'honorable Godbout fait ensuite la comparaison entre le budget agricole de 3.1 p. c. du temps des conservateurs, c'est-à-dire en 1895, et celui du gouvernement libéral actuel, 10 p. c. Les conservateurs n'aiment pas cette comparaison, mais il est salutaire de la faire quand même. Aujourd'hui en plus des montants considérables votés aux différents services existants en 1895, voire, forcés édifiés publics, instruction publique, l'aviation, les mines, le gouvernement consacre 10 p. c. de son budget pour l'agriculture.

Il n'est pas tout, continue M. Godbout, de grossir les octrois à l'agriculture, il faut les bien approprier. Il faut développer chez les cultivateurs la science agricole, lui enseigner que l'organisation de la ferme est la base de son succès. Cette organisation, il la possède déjà par la science agricole. Pour y arriver l'instruction élémentaire est indispensable et sous ce rapport nous n'avons pas à nous plaindre puisqu'aujourd'hui, et M. Godbout en rend hommage à M. Daigle, chaque rang de chaque municipalité pratiquement a son école, bien souvent construite entièrement par l'Etat. Il faut donc une solide instruction primaire à nos cultivateurs parce que les problèmes agricoles sont difficiles. L'enseignement supé-

## UNITES SANITAIRES

Un communiqué du Dr A. Lessard, directeur du service provincial d'Hygiène, nous informe que la province de Québec compte aujourd'hui vingt-trois unités sanitaires. L'année 1930 en a vu établir neuf pour sa part. Si l'on se rappelle que la première unité, celle de Beauce, remonte à 1926 seulement, on a raison de se réjouir de la rapidité avec laquelle l'organisation de la médecine préventive s'est effectuée sur notre territoire. Tout laisse croire que d'autres comités vont suivre le mouvement en 1931 et que le jour n'est pas loin où toute la province sera convertie d'unités sanitaires.

L'expérience a démontré que les districts ruraux, en dépit de leurs avantages naturels de plein air et d'espace, restent exposés autant que les agglomérations urbaines aux maladies infectieuses. D'où la nécessité de créer des postes de résistance et de combat contre les différentes affections qui pourraient nuire à la santé de nos populations. Les campagnes. L'unité sanitaire est reconnue comme le moyen le plus efficace pour lutter contre l'épidémie, en prévenant ses coups ou en enravant ses progrès si elle éclate. Elle constitue aussi le meilleur instrument de défense contre la mortalité infantile qui, patrie des brèches si profondes dans notre capital humain. Les statistiques sont là pour le prouver.

Un agriculteur aidera ensuite le cultivateur à bien organiser sa ferme. Cet enseignement lui est donné par les fermes de démonstration au nombre de 43 dans Québec. Le travail des agronomes, administrateurs de ces fermes et aujourd'hui mieux appréciés. Cela se comprend car en 1928, les revenus de ces fermes étaient de \$1,100 chacune, tandis qu'en 1929, les agronomes avaient réussi à les porter à \$1,680 chacune. La leçon de fermes de démonstration est l'une des belles choses accomplies par nos agronomes. Le gouvernement a aussi institué des concours d'organisations de fermes et le succès a été tel que le "Journal" de Québec, trouvant criminel de ne pas les répandre par toute la province. Mais il faut procéder par méthodes et avec les moyens à notre disposition. Cette année encore, ces concours sont multipliés dans la province. Le gouvernement a multiplié aussi les cours abrégés d'agriculture. Tout cela aide le cultivateur à améliorer ses conditions.

M. Godbout croit qu'il faut aller plus près encore du cultivateur et ce sera possible par les écoles d'agriculture que veut multiplier le gouvernement, dans chaque paroisse si cela se peut. Il faut aussi développer chez les cultivateurs la coopération, indispensable au succès et dont le seul but est de diminuer les frais de distribution d'assurer un meilleur prix au cultivateur, en même temps qu'un prix moins élevé pour le consommateur. La coopération assurera aussi une meilleure classification des produits et c'est ce sur quoi insistent les consommateurs des villes. Ils sont prêts à payer, mais ils veulent de bons produits.

Après avoir remercié l'honorable M. Mercier dont la politique forestière a créé des marchés pour les produits agricoles, M. Godbout parle des marchés extérieurs indispensables à la vente du surplus de notre production. Le gouvernement provincial n'a pas failli à cette tâche. Le gouvernement King y avait aussi efficacement pourvu grâce à sa politique d'amitié avec les pays étrangers qui valait beaucoup mieux que la politique conservatrice qui nous attire des tarifs prohibitifs. On a travesti la politique de M. King avec le cri du veuve nous aujourd'hui le beurre se vend 10 sous la livre moins cher encore qu'il y a un an. L'honorable M. Godbout, termine en parlant de la crise actuelle qu'il ne trouve pas si considérable que certain le prétendent et il exprime sa confiance et son espoir dans l'avenir agricole de la province de Québec.

M. J.-E. Charbonneau, député de Napierville-Laprairie, remercia le conférencier et M. Daigle salua la présence des étudiants nombreux et lut aussi des lettres de regrets des honorables Taschereau, Nicol, Perreault et Laferté, empêchés d'assister. Comme on le sait, le discours de M. Godbout a été irradié par le poste CKAC.

M. Armand Daigle présidait. On remarquait à la table d'honneur: l'honorable Godbout, les sénateurs Raymond et Prevost, les honorables Fernand Rinfret, Athanasie David, J.-N. Francœur, Honoré Mercier, R. O. Grothé, M. C. L., MM. J.-L. Thibault, C. Bastien, Victor Marechal, L. Dugas, J.-E. Charbonneau, J.-E. Piché, G. Dansereau, W.-S. Bullock, Dr Gustave Lemieux, Jos. Cohen, A.

## EDUCATION DU PATRIOTISME

La belle page qui suit est extraite d'un discours d'Etienne Parent, intitulé: "De l'intelligence dans ses rapports avec la Société". Cette conférence (ou discours), prononcée en 1851, fut réimprimée en 1878 par Léger Brousseau, à Québec.

S'il y a un peuple au monde à qui sa position fasse une loi de faire ressortir, d'organiser, d'utiliser tous ses talents, afin de résister à l'action dissolvante de son entourage, ce peuple c'est nous. En fut-il jamais un plus menacé dans son existence nationale? Au lieu de nous décourager, cependant, sachons profiter des dons intellectuels que la nature nous départit; composons le nombre par l'organisation et la discipline, et fuyons sans crainte à la Providence, dont nous seconderons par là les vues et les desseins. Le cancer qui rongé le sein de l'Europe, notre mère, le partage excessivement inégal des richesses d'un côté, et l'extrême pauvreté de l'autre, ne nous ont pas encore gravement atteints, et ne pourront par conséquent opposer une résistance sérieuse au régime rénovateur et préventif que je propose. Sur votre bannière nationale, en forme de couronne au-dessus de la croix de saint Jean-Baptiste, écrivez: Règne de l'intelligence. Et je ne crains pas de vous répéter la prédiction faite à celui que l'on regarde comme le vrai fondateur de l'ancien empire français, à Clovis I: "In hoc signo vinces". Et nous aurons été alors les dignes enfants de ces hommes énergiques et dévoués, qui, les premiers, enseignèrent sans doute pour qu'ils ne fussent pas oubliés, les accents de notre belle langue aux échos du Saint-Laurent et du Mississippi.

Il y en a, je le sais, parmi nous, qui désespèrent de notre nationalité, et qui sont prêts à mettre bas les armes devant une nationalité rivale. Ce sont, comme il y en a dans tous les camps, des lâches, qui s'avouent vaincus même avant d'avoir combattu. Pour moi, quand je vois une poignée d'hommes, comme étaient nos pères, tenir en échec les innombrables, riches et populeuses colonies qui les avoisinaient; quand abandonnés par la fortune et leur ancienne mère-patrie, je les vois résister au coup de la conquête d'abord et ensuite à la compression semi-séculaire d'un gouvernement local hostile et jaloux, je me dis: un pareil peuple s'il meurt, c'est que les enfants seront indignes de leurs pères. Vous désespérez de notre nationalité, vous hommes de la jeune génération, tandis que ceux qui vous ont précédés n'en ont pas désespéré! Cependant, ils n'avaient pas, comme vous, à leur disposition et en abondance, les richesses littéraires et scientifiques de la vieille France. Je ne suis pas encore bien avancé en âge, mais j'ai vu le temps où l'arrivée, dans notre bonne ville de Québec, d'un ouvrage français contemporain, était presque un événement; et bienheureux s'estimait celui qui pouvait en avoir la lecture. Je pourrais vous citer de mes amis de jeunesse, qui ont copié à la main des ouvrages français qu'on ne pouvait se procurer qu'à un prix exorbitant. Nous n'avions alors qu'un petit journal hebdomadaire, vivant au jour le jour, ayant même souvent des synopses plus ou moins longues, causées par le manque de nourriture. Aujourd'hui il y a une abondance de journaux français, non-seulement parmi nous, mais même chez nos voisins des Etats-Unis, où le français semble avoir la prétention de devenir, ce qu'il est en Europe, le langage des salons et de la bonne société. Tous ceux qui ont voyagé aux Etats-Unis savent qu'il n'y a pas sans tenir des propos légers en français, car on court partout le risque de voir de beaux sourcils se froncer à ses côtés. Eh! encore une fois, vous désespérez, quand vos pères ont espéré!

ETIENNE PARENT (1)

(1) Etienne Parent, journaliste distingué, naquit à Beauport, près de Québec, le 2 mai 1801, fit ses études au séminaire de cette ville et au collège de Nicolet. A 21 ans, il était rédacteur en chef du Canadien. Ses écrits forment une partie de nos annales politiques. M. Parent est mort à Ottawa en 1874.

Il était le grand père de M. L.-E. Parent, maire de Sainte-Agathe et député du comté de Terrebonne au Parlement d'Ottawa.

lex. Thurbert, Dr Ernest Poulin, tous députés à la Législature, MM. Jos. Mercier et Martial Rhéaume, députés aux Communes, l'honorable Fred Ray, le Dr E.-M. Desaulniers et plusieurs autres.

## EN MARGE DU CENTENAIRE DE MISTRAL

[Ecrit pour L'AVENIR DU NORD]

J'ai déjà, ici même, il n'y a pas bien longtemps, entretenu mes estimés lecteurs de Mistral, le glorieux chanteur de Mireille et de la Provence. C'était l'automne passé et mon article parut le 31 octobre. J'y analysais brièvement le beau travail, alors récemment paru, de M. Jean Bruchési, sur la vie et l'œuvre du grand poète dont on avait célébré le centenaire de la mort le 8 septembre. Je reprends aujourd'hui le même sujet considéré, on va le voir, sous un aspect tout particulier.

Le Père Théophile Hudon, de la Compagnie de Jésus, vient de publier, comme en marge de ce centenaire de Mistral, dans le Devoir de Montréal (1), une série d'articles sur le réveil de la langue provençale, le grand œuvre du poète de Maillane, en le mettant en regard de l'effort canadien pour le maintien et la défense de notre langue française, qui me paraissent intéressants pour nous et suggestifs au plus haut point. Cela mérite assurément qu'on s'y arrête, car on y peut puiser une leçon de fierté nationale qui ne manque certes pas d'actualité ou d'opportunité.

Le Révérend Père divise son étude en deux parties. Dans la première, il traite de Mistral lui-même et de son action de patriote convaincu et ardent, spécialement affectueux à sa petite patrie. Dans la deuxième, il étudie son œuvre, qui fut si féconde, si méritoire et si glorieuse, je veux dire celle du réveil ou de la résurrection de la vieille langue de Provence à la fin du siècle dernier. Dans l'une et l'autre parties, l'écrivain canadien établit de bien curieux rapprochements entre les gens du pays de Provence et ceux de notre pays à nous, surtout entre les généreuses initiatives de Mistral et de ses amis pour faire revivre leur poétique idiome de la langue d'oc et les communs deux fois séculaires que nous avons soutenus au Canada pour le maintien et la défense de parler français.

François Mistral, le père du poète, était, selon le Père Hudon, ce qu'on appelle ici un "gros cultivateur". Dans sa famille comme dans plusieurs autres du pays d'Arles, on vivait sur son bien, du labour de la terre, d'une génération à l'autre. Cela constituait une sorte d'aristocratie qui tenait le milieu entre le paysan et le bourgeois et on y avait son orgueil de caste. N'en est-il pas ainsi en vérité, se demande le Révérend Père, de nos "habitants" à l'aise, qui vivent sur leur terre, de père en fils, entourés d'une nombreuse descendance, tout fiers de donner à l'Eglise et à la patrie "de grands évêques et des hommes publics de renom"?

La langue d'oc, celle de la Provence, issue du latin, comme sa sœur la langue d'oïl, celle de la France, avait eu ses jours de gloire. Mais elle avait beaucoup perdu de son lustre, sinon de sa valeur objective, au cours des âges. A l'époque où naquit Mistral, elle n'était plus parlée que dans le peuple et plutôt déconsidérée. C'était un parent pauvre que, au dehors et même au dedans, on dédaignait à peu près. Il a fallu Mistral et ses "félibres" pour la replacer sur le piédestal d'honneur auquel elle avait droit.

Le français, en Amérique, expose judicieusement le Père Hudon, subit hélas! trop souvent la même humiliante mésaventure. Et il ajoute ces réflexions qu'on ne saurait trop méditer: "Pour tant, le français, en belle possession de célébrité, prisé par l'élite intellectuelle de l'Europe, illustré par tant de chefs-d'œuvre et armé depuis trois siècles à cause de sa perfection, tout comme la langue d'oc au pays de Provence, mériterait mieux."

Mais, aux Etats-Unis et au Canada, même des gens de race française le mettent au rancart. La langue française étant admirable de tout point, il est clair qu'ils ont tort d'en ronger et que leur dédain ne peut être attribué qu'à l'ignorance, à la vanité ou à l'indifférence. Rien ne s'oppose à ce qu'ils parlent élégamment une langue étrangère, mais pourquoi accepter de tenir la leur au second plan? Et ce ne sont pas toujours les seules gens du peuple qui négligent ainsi le français. Ce sont parfois ceux des nôtres qui montent vers la richesse et vers l'influence. De temps à autre, la race canadienne est comme décapitée par ce faux orgueil de parvenus."

Parcèlement, en Provence, au temps de Mistral, le dédain de la langue des ancêtres était le fait du menu peuple et aussi bien de la classe dirigeante. La langue provençale était en pleine décadence. Nombre de Provençaux croyaient s'élever en ignorant le parler populaire, en affectant

tant de ne pas s'en servir, en lui préférant le français. Sous prétexte d'être pratiques, ils manquaient de courage et de fierté.... C'est la même chose, constate le Père Hudon, pour beaucoup de nos compatriotes canadiens, relativement au français lui-même. Ils se laissent persuader que notre français est de qualité inférieure et ils acceptent l'opinion si peu motivée de gens qui ne comprennent pas un traitre mot de français. Et voilà comment, ici comme en Provence quand vint Mistral, le faible se dérobe à la lutte qui ennoblit et fait lierre de traditions séculaires et sacrées. Qui ne voit que tout cela est malheureusement trop vrai pour un certain nombre et profondément déplorable?

Le Père Hudon montre ensuite comment Mistral ne se résigna pas à cette déchéance de sa belle langue et sut réagir. Heureux Mistral, souligne-t-il, qui avait plus que du talent, et jusqu'à du génie, pour mener à bonne fin son généreux dessein de faire revivre glorieusement la langue de ses ancêtres! Oui, sans doute. Mais il n'est pas besoin d'avoir du génie pour remplir son devoir de patriote. Chacun de nous devrait y penser, même s'il vit dans la plus modeste sphère. Et c'est là la belle leçon de fierté nationale à retenir.

Il y en aurait bien d'autres encore. Que d'applications à nos propres besoins pour le maintien et la défense de notre langue française jaillissent d'elles-mêmes, quand vous étudiez ou considérez ce que fit Mistral pour l'orthographe et le vocabulaire de sa langue provençale, pour son dictionnaire, pour son almanach!... Que de mots le Père Hudon cueille au passage, sous la plume du chanteur de Mireille, qui sont des mots de chez nous, des mots parlés en bas de Québec!... D'ailleurs, remarque le Révérend Père, chez tous les écrivains de France, il est aisé de retrouver ainsi nombre d'expressions de nos "habitants" qui sont des plus savoureuses, ce qui prouve, puisque ces auteurs ne sont évidemment pas venus les chercher au Canada, que, comme eux, nous parlons bien français.

Il me faut me borner à ces quelques lignes. Mais, toute l'étude du Père Hudon est à lire et à méditer. J'ai confiance qu'elle sera mise en brochure et répandue à profusion. A l'école de Mistral, dans sa grande œuvre du réveil de la langue provençale, nous aurions tant à apprendre pour la conservation de notre langue française au Canada!

L'abbé Elie-J. AUCLAIR

## LA SESSION D'OTTAWA

La session fédérale s'ouvrira le 12 mars.

## LE NOUVEAU GOUVERNEUR DU CANADA

La nomination du comte de Bessborough comme gouverneur général du Canada a été officiellement confirmée.

Le très honorable comte de Bessborough compte une longue carrière parlementaire, militaire et financière. Il appartient à la famille Ponsonby qui pendant de longues années s'est signalée dans la vie publique en Irlande, et en Angleterre. Le nouveau gouverneur général est né en 1880. Il fit ses études à Harrow et à Cambridge et fut reçu au barreau en 1903. Après avoir fait partie du conseil municipal de Londres (de 1907 à 1910) et avoir représenté Cheltenham au parlement, en 1910, il a fait du service pendant la guerre à Gallipoli et a fait partie de l'état-major en France.

De 1913 à 1920 il a représenté Douvres au parlement et à la mort de son père en 1920, il donna sa démission pour devenir le neuvième comte de Bessborough et vicomte de Duncannon. Il a siégé à la Chambre des lords comme baron de Ponsonby.

En 1921, il est devenu président du chemin de fer de San-Paulo; en 1924 vice-président des mines de Beers Consolidated. Il épousa en 1912 Robert de Neufville, fille unique du baron de Neufville, de Paris. Il a un fils, le vicomte Duncannon, né en 1913, et une fille, lady Moyra, née en 1918. Le comte de Bessborough entrera en fonctions dans un avenir rapproché.

1) Le Devoir, 10, 12 et 31 janvier et 2 février 1931.

Suite de la dernière page

## Le procès Nantel-Thomas

toute la vie, j'aime autant...  
Le Dr T. Lachapelle collabore le témoignage du Dr Plouffe.

Me Pilon fait son plaidoyer aux jurés, leur rappelant les témoignages rendus par Mme Thomas et le Dr Cartier, puis il déclare que l'accusé est pas sain d'esprit, que sa piété ordinaire le prouve, et demande aux jurés de le déclarer incapable de subir son procès.

Me Ernest Charette argumente pour la Couronne et se basant sur les déclarations du Dr Plouffe, il déclare que l'accusé est sain d'esprit et qu'il est prêt à subir un procès sur l'acte d'accusation qui pèse sur lui.

La cour est adjournée à deux heures et demie, et les jurés, après avoir écouté le juge disant que si dans leur pensée, il existe un doute, de l'accorder en faveur de l'accusé, le déclarer apte à subir son procès, décision que Thomas écoute en pleurant et en priant.

Un second corps de jurés est formé, sur trente-quatre jurés présents à la cour, après plus de deux heures d'examen: MM. Ubaldo Labelle, Charles Lajennesse, Médéric Coursol, Thomas Brunet, Isaac Lévesque, Eustache Legault, Louis Piché, Albert Bédard, Alphonse Lacasse, Alphonse Durcher, Albert Poitras, Téléphone Guénette.

Me Bertrand résume aux jurés l'acte d'accusation portée contre Thomas en ces termes: accusé d'avoir dans la nuit du 29 septembre, entre onze heures et minuit, attendu et tiré Arthur Nantel, le tuant raide. Nous avons le fusil de l'accusé, des aveux de ce dernier, et le mobile aurait été l'amour pour la femme de Nantel.

Dr Côme Cartier, interrogé par Me Bertrand:

- Vous pratiquez la médecine?
- Oui.
- Connaissez-vous Arthur Nantel?
- Oui.
- Que faisait-il à l'Annonciation?
- Médecin-vétérinaire et restaurateur.
- Son âge?
- Autour de 50 ans.
- Connaissez-vous l'accusé et depuis quand?
- Oui; depuis 25 ans.
- Était-il employé chez Nantel?
- Pas que je sache.
- Le soir du meurtre, où étiez-vous?
- Chez moi.
- A combien de distance est-ce?
- A 5 arpents.
- On vous a appelé ce soir-là?
- Oui, vers onze heures et quart.
- Je me suis rendu à l'emplacement Nantel, et je l'ai trouvé baissant dans son sang.
- Où était-il?
- A la porte de son écurie.
- On montre les photographies aux jurés et au témoin.
- Était-il mort?
- Oui.
- Êtes-vous retourné le lendemain?
- Oui, avec Dr Fontaine.
- Avez-vous vu Thomas le lendemain?
- Oui.
- A quelle occasion?
- Il voulait me voir et m'avait fait demander.
- Qu'a-t-il dit?
- Qu'il était bien coupable.

Me Pilon fait une sortie, se demandant pourquoi Dr Cartier avait parlé à Thomas et pourquoi les détectives auraient permis la chose, alors qu'il était sous arrestation, et qu'ainsi il n'a droit de parler à personne ni être interrogé par personne. Passe d'armes entre Me Pilon et Me Bertrand.

Par Me Bertrand:

- Qu'avez-vous dit à Thomas?
- Il vous est arrivé une méchante affaire. Remettez votre confiance en Dieu.
- Rien autre chose n'a été dit par vous?
- Non.
- Par l'accusé?
- Oui. "Est-ce que je pourrais voir ma mère?"
- Avez-vous relevé des traces de pas dans le jardin?
- Oui, de concert avec M. Bastien.
- Dans quelle direction allaient-elles pas?
- Vers le nord.
- Vers la demeure de Thomas, sur la voie de chemin de fer?
- Oui, vers la gare.

Par Me Charette:

- Avez-vous fait reconstruire les traces, le soir du meurtre?
- Oui, par M. Bastien.
- Par Me Pilon:
- Avez-vous constaté que M. Bastien avait bien fait son travail pour garder les traces de pas intactes?
- Oui, il les avait reconstruites avec des toiles.

Dr Fontaine, par Me Bertrand:

- Vous êtes médecin légiste?
- Oui.
- Avez-vous fait l'autopsie du cadavre?
- Oui, le 1 octobre, à l'Annonciation.
- De quoi Nantel est-il mort?
- D'une balle provenant d'un fusil, calibre 12, qui a brisé la colonne vertébrale, entrant par l'arrière du cou, trouvant le larynx, sortant par le menton pour aller se loger dans le mur du hangar voisin.
- Est-ce que la balle logée dans le mur du hangar est bien celle qui a tué Nantel?
- Absolument.
- La balle est montrée à la Cour, ainsi que la bourse et les rondelles qui y adhèrent. Le fusil de l'accusé est aussi déposé par Dr Fontaine, ainsi que des balles, calibre 12, balles

de la vie, j'aime autant...  
Le Dr T. Lachapelle collabore le témoignage du Dr Plouffe.

Me Pilon fait son plaidoyer aux jurés, leur rappelant les témoignages rendus par Mme Thomas et le Dr Cartier, puis il déclare que l'accusé est pas sain d'esprit, que sa piété ordinaire le prouve, et demande aux jurés de le déclarer incapable de subir son procès.

Me Ernest Charette argumente pour la Couronne et se basant sur les déclarations du Dr Plouffe, il déclare que l'accusé est sain d'esprit et qu'il est prêt à subir un procès sur l'acte d'accusation qui pèse sur lui.

La cour est adjournée à deux heures et demie, et les jurés, après avoir écouté le juge disant que si dans leur pensée, il existe un doute, de l'accorder en faveur de l'accusé, le déclarer apte à subir son procès, décision que Thomas écoute en pleurant et en priant.

Un second corps de jurés est formé, sur trente-quatre jurés présents à la cour, après plus de deux heures d'examen: MM. Ubaldo Labelle, Charles Lajennesse, Médéric Coursol, Thomas Brunet, Isaac Lévesque, Eustache Legault, Louis Piché, Albert Bédard, Alphonse Lacasse, Alphonse Durcher, Albert Poitras, Téléphone Guénette.

Me Bertrand résume aux jurés l'acte d'accusation portée contre Thomas en ces termes: accusé d'avoir dans la nuit du 29 septembre, entre onze heures et minuit, attendu et tiré Arthur Nantel, le tuant raide. Nous avons le fusil de l'accusé, des aveux de ce dernier, et le mobile aurait été l'amour pour la femme de Nantel.

Dr Côme Cartier, interrogé par Me Bertrand:

- Vous pratiquez la médecine?
- Oui.
- Connaissez-vous Arthur Nantel?
- Oui.
- Que faisait-il à l'Annonciation?
- Médecin-vétérinaire et restaurateur.
- Son âge?
- Autour de 50 ans.
- Connaissez-vous l'accusé et depuis quand?
- Oui; depuis 25 ans.
- Était-il employé chez Nantel?
- Pas que je sache.
- Le soir du meurtre, où étiez-vous?
- Chez moi.
- A combien de distance est-ce?
- A 5 arpents.
- On vous a appelé ce soir-là?
- Oui, vers onze heures et quart.
- Je me suis rendu à l'emplacement Nantel, et je l'ai trouvé baissant dans son sang.
- Où était-il?
- A la porte de son écurie.
- On montre les photographies aux jurés et au témoin.
- Était-il mort?
- Oui.
- Êtes-vous retourné le lendemain?
- Oui, avec Dr Fontaine.
- Avez-vous vu Thomas le lendemain?
- Oui.
- A quelle occasion?
- Il voulait me voir et m'avait fait demander.
- Qu'a-t-il dit?
- Qu'il était bien coupable.

Me Pilon fait une sortie, se demandant pourquoi Dr Cartier avait parlé à Thomas et pourquoi les détectives auraient permis la chose, alors qu'il était sous arrestation, et qu'ainsi il n'a droit de parler à personne ni être interrogé par personne. Passe d'armes entre Me Pilon et Me Bertrand.

Par Me Bertrand:

- Qu'avez-vous dit à Thomas?
- Il vous est arrivé une méchante affaire. Remettez votre confiance en Dieu.
- Rien autre chose n'a été dit par vous?
- Non.
- Par l'accusé?
- Oui. "Est-ce que je pourrais voir ma mère?"
- Avez-vous relevé des traces de pas dans le jardin?
- Oui, de concert avec M. Bastien.
- Dans quelle direction allaient-elles pas?
- Vers le nord.
- Vers la demeure de Thomas, sur la voie de chemin de fer?
- Oui, vers la gare.

Par Me Charette:

- Avez-vous fait reconstruire les traces, le soir du meurtre?
- Oui, par M. Bastien.
- Par Me Pilon:
- Avez-vous constaté que M. Bastien avait bien fait son travail pour garder les traces de pas intactes?
- Oui, il les avait reconstruites avec des toiles.

Dr Fontaine, par Me Bertrand:

- Vous êtes médecin légiste?
- Oui.
- Avez-vous fait l'autopsie du cadavre?
- Oui, le 1 octobre, à l'Annonciation.
- De quoi Nantel est-il mort?
- D'une balle provenant d'un fusil, calibre 12, qui a brisé la colonne vertébrale, entrant par l'arrière du cou, trouvant le larynx, sortant par le menton pour aller se loger dans le mur du hangar voisin.
- Est-ce que la balle logée dans le mur du hangar est bien celle qui a tué Nantel?
- Absolument.
- La balle est montrée à la Cour, ainsi que la bourse et les rondelles qui y adhèrent. Le fusil de l'accusé est aussi déposé par Dr Fontaine, ainsi que des balles, calibre 12, balles

du train, et le restaurant se vidait. Seul avait lui je restai. — Venez-tu acheter mon cheval? dit-il. — Pourquoi? — Vois-tu, cet hiver, il n'y aura pas beaucoup d'ouvrage, la coupe guine ne t'a pas beaucoup de bois, et puis... Je suis allé à la messe ce matin je préfère y aller encore une couple de fois et puis, ce sera: eh... — Viens-tu tout?... Non, je l'ai entendu de mes propres oreilles...

Me Pilon pose quelques questions sur le site de la cour, sur les traces de pas qu'on aurait découvertes et suivies.

Hector Dorais: Par Me Bertrand:

- Vous êtes un détective provincial et vous êtes venu à l'Annonciation, le 30 septembre, vers 1 heure P. M.
- Vous avez vu le cadavre? Où était-il?
- Oui; il était près de la porte de l'écurie.
- Où avez-vous trouvé la balle?
- Dans le mur de l'écurie, et c'est moi-même qui l'ai enlevée.
- A quelle hauteur était-elle?
- A la hauteur du cou de Nantel et Nantel avait été débout.
- Qu'avez-vous fait?
- J'ai constaté la position du cadavre, examiné les traces de pas, interrogé Mme Nantel et me suis informé où demeurerait Thomas. On m'a répondu qu'il était parti depuis huit heures du matin, vers la Macaza. Je l'ai rejoint et ramené à l'Annonciation, à l'hôtel avoisinant le restaurant Nantel, où il fut gardé en une chambre jusqu'à onze heures du soir.

Le témoin ajoute qu'il a ordonné à Thomas d'enlever ses bottes, et qu'elles concordent aux traces de pas de la cour. Il a remarqué particulièrement que des marques quelconques qui existaient dans ce creux situé entre la semelle et le talon, étaient parfaitement imprimées dans le sable et la boue; que les traces allaient sur le remblais de la voie ferrée, vers la gare de l'Annonciation, et bifurquaient à une petite route qui conduisait au grand chemin, près de la maison de Thomas. Il a extrait la balle du mur d'écurie, fait entrer le cadavre et s'est rendu chez Thomas pour voir s'il trouverait une arme à feu. Il trouva un fusil, calibre 12, dans une armoire sous l'escalier. L'odeur de poudre qui s'exhalait du canon prouvait qu'on s'en était servi tout dernièrement. Puis il trouva cinq cartouches, des rouges chargées de plomb et des jaunes chargées de balles.

Aux avocats de la couronne et de la défense qui tour à tour l'interrogèrent, le témoin dit qu'il est revenu à l'hôtel où il a interrogé Thomas, l'ayant mis sur ses gardes, lui disant qu'il n'était pas obligé de parler, et que tout ce qu'il dirait serait pris par écrit et servirait contre lui. A une question posée par M. Dorais, Thomas répondit qu'il avait un fusil, un 12, qu'il l'avait employé dix mois auparavant, qu'il l'avait prêté, il y avait deux semaines, à un ami qui l'avait nettoyé. Il aurait avoué qu'il connaissait M. Nantel, Mme Nantel avec qui il avait eu des relations étroites et qu'il ne savait pas qui avait tué Nantel. En compagnie de Thomas, il est allé voir le cadavre de Nantel, et Thomas manifestait une visible nervosité.

Adrien Bazinet. — M. Bazinet a été détenu à la prison de Mont-Laurier, pour une infraction à la loi des Liqueurs, alors que Thomas y était incarcéré et a eu avec Thomas des conversations amicales.

Par Me Bertrand:

- Avez-vous parlé du meurtre à Thomas?
- Oui, et il a dit: "Si j'avais écouté ma mère, je ne serais pas ici."
- A-t-il dit qu'il avait tué Nantel?
- Il a dit que c'était lui.
- A-t-il dit de quelle manière il s'y était pris?
- Il a dit qu'il l'avait tué d'un coup de fusil, le soir.
- A-t-il dit pourquoi il l'avait tué?
- Il a dit que Mme Nantel lui avait demandé de la débarrasser de son mari.

Par Me Pilon:

- Vous a-t-il dit qu'il avait eu des menaces de la part de Nantel?
- Il a dit qu'il en avait peur.

Louis Jargaille. — M. Louis Jargaille, sergent-détective de la Sureté Provinciale, est arrivé à l'Annonciation, vers 11 heures du soir, le 30 septembre, et il a interrogé Thomas après l'avoir mis sur ses gardes. Thomas lui répondit: "J'ai quelque chose à vous dire mais je veux le dire devant Madame Nantel". Comme l'hôtel n'est séparé de la demeure de Mme Nantel que de quelques pieds, les détectives se rendent chez Nantel. Alors M. Jargaille lui dit: "Nous voici maintenant. Qu'as-tu à dire?"

Par Me Bertrand:

- Qu'a-t-il dit?
- Il a dit: "J'ai tué son mari".
- Il dit que c'est pour elle qu'il avait fait cela, que depuis quatre ans, il était l'ami de Mme Nantel, qu'il l'aimait comme un fou, qu'elle se plaignait des mauvais traitements de son mari et qu'il l'avait tué pour l'en débarrasser.

Alors Thomas et Mme Nantel sont amenés à Montréal par les détectives Jargaille et Dorais, et Thomas fait une confession complète, devant, en plus des deux policiers et-haut mentionnés, le sous-chef M. Dorais et le détective Lasnier. Cette confession a été signée par Thomas et assermentée devant le juge de Paix Caisse. M. Jargaille en fait la lecture.

En voici les principales lignes: "Il existait M. Nantel depuis 5 ou 6 ans et avait travaillé pour lui; il ne connaissait pas moins Mme Nantel avec qui il avait eu des relations étroites. Il avoue avoir tué Nantel, avec un fusil calibre 12, le lundi, le

29 septembre, vers onze heures du soir. Dans la cour, il avait attendu Nantel et lui aurait dit: "Ne me parlez plus jamais!" Nantel a répondu: "Je ne te parlerai jamais, tu peux t'en aller". Quand il est sorti de l'écurie, Thomas l'a tiré. Nantel ne voulait plus le voir car il l'avait surpris. Un jour, Mme Nantel lui dit: "Si on avait un bon docteur, j'aurais le poison". Un autre fois, Thomas est allé avec Nantel à Montréal; elle s'étonne qu'il ne l'ait pas tué. "Si je t'en débarrassais, dit Thomas, me déclarerais-tu?" Mme Nantel lui donnait beaucoup d'argent et quand elle allait à Montréal, elle le faisait venir. Il déclare que c'est sous sa pression qu'il a fait le coup et que si c'était à recommencer, il ne le ferait plus". Cette déclaration pathétique au possible est corroborée par le témoignage du sous-chef A. Dorais et du détective René Lasnier, qui ont assisté à l'interrogatoire que lui a fait subir le sergent-détective Jargaille.

Il appartient maintenant à la défense de faire sa contre-preuve. Me Wilfrid Pilon l'interroge qu'un témoin, le Dr Plouffe, spécialiste en maladies mentales.

Par Me Pilon:

- Après avoir entendu les témoignages des détectives, les aveux de l'accusé, vu que vous avez examiné l'accusé au point de vue de ses capacités mentales, seriez-vous en état de dire à la Cour et aux jurés la valeur de la dépression mentale que cet homme eut par avoir par ses relations avec Mme Nantel?

Me Bertrand s'objectionne à cette question parce que le Dr Plouffe n'a pas connu l'accusé au moment de l'acte et ne l'a pas examiné à ce point de vue.

Par Me Pilon:

- Vous avez examiné les facultés mentales de l'accusé?
- Oui et j'ai trouvé qu'il était normal.
- Est-ce que le fait d'être sollicité par des questions n'aurait pas diminué un peu la force de sa volonté?
- Cette question n'est-elle pas plutôt une prérogative de MM. les jurés qui ont entendu comme moi la déposition de l'accusé ce qui a été dit en outre, et que ce sont eux qui devraient se prononcer sur le degré de culpabilité de l'accusé?
- Est-ce qu'une personne par hypnotisme peut contrôler l'influence d'une autre personne?
- Oui.
- Pas de contre-preuve.

Me Wilfrid Pilon. — Me Pilon, C. R., avocat de Thomas, dans son plaidoyer aux jurés, a été éloquent. Pendant au-delà d'une demi-heure, il a refait la vie de l'accusé aux prises avec le destin. Il l'a montré au foyer paternel, malheureux et triste, ne connaissant pas le bonheur et vivant en enfer. Sa vie a été celle d'un pauvre misérable: rien à espérer, du noir autour de lui, rien que du noir. Il travaille péniblement, n'a pas d'instruction, son père est brutal, lui qui est doux de nature, bon pour sa mère et ses frères et sœurs. Il gravit ainsi les années, privé d'affections, ayant devant lui le mauvais exemple. Il travaille chez Nantel et un jour, il est pris dans les filets du destin: il glisse, ne pouvant contrôler son ardeur, incapable de remonter vers le bien, emporté malgré lui vers le vice. On l'y pousse, il y entre plus profondément, il descend jusqu'aux derniers degrés, et influencé et entraîné, il tue celui qui l'avait aidé, son patron d'hier, pour faire plaisir à la femme de ce patron qui l'a ensorcelé et qui lui donne de l'argent. Mais de cet acte, il n'est pas responsable: il était comme hypnotisé. Elle l'y a entraîné, elle n'a pas réfléchi qu'il était le soutien d'une famille, qu'elle brisait la vie de ce jeune homme, etc. Elle le fait venir même jusqu'à Montréal où elle le rencontre, et au soir d'une dispute, elle déclare qu'il ne la reverra plus si lui, Thomas, il ne tue pas son mari. Lui, obsédé par elle, tue uniquement pour lui faire plaisir en pensant peut-être pas à l'acte qu'il commet, à quoi il s'expose devant la loi et devant Dieu.

S'adressant aux jurés, il dit qu'ils ont un devoir à remplir, un devoir de citoyen, mais de citoyens comprenant l'humanité, de citoyens ne permettant pas que la société souffre à cause de quelques-uns de ses membres. Leur devoir est de protéger la société, il est vrai, de rayer de cette société ceux qui ne sont pas dignes de vivre. Ils sont les maîtres de la vie ou de la mort de cet homme: ils ne sont pas teneurs, ni de suivre son avis, ni celui des avocats de la couronne, ni celui du président du tribunal. Ils sont tenus de suivre, par le serment qu'ils ont prêté, l'avis du grand Maître qui les jugera, l'avis de leur conscience, et qu'ils seront jugés dans la mesure où ils auront jugé les autres. Avant d'envoyer l'accusé à l'échafaud, il leur demande de peser si la volonté de l'accusé au moment du meurtre était libre, sans entraves. Chacun est responsable dans la mesure de l'intelligence qu'il a, de la volonté qu'il peut contrôler. Le soir du meurtre, il n'avait ni sa volonté, ni son jugement, ni sa liberté. Il y a dans la vie des moments de faiblesse qu'on paye cher, mais on peut les racheter. L'accusé a vingt-cinq ans, il peut redevenir une honnête homme et "jurés par votre verdict, n'allez pas le rayer de la vie lui enlever ses vingt-cinq ans et ses espoirs de demain".

Tout le long de son plaidoyer, Me Pilon a été pathétique, et par instants ses yeux se mouillaient de larmes, et sa voix devenait émue, suppliante, et ses paroles tombaient dans le silence d'un tonbeau comme de longs sermons. Bien des yeux se mouillaient des jurés pleuraient et dans l'assistance plus d'un homme dit s'avancer vainement devant la faiblesse du cœur.

Me Ernest Bertrand. — Me Pilon avait fait appel aux sentiments du cœur, à la pitié qui est comme la moelle du cœur, à la bonté qui est dans l'homme, à la beauté du repentir. Me Bertrand fit appel à la preuve, aux témoignages rendus. Son plaidoyer est bref: il résume. Le crime était prémédité, voulu. Thomas n'a pas été provoqué par Nantel. Il n'a pas été provoqué par Nantel qui en aurait eu contre lui aucun motif de vengeance; c'est plutôt Nantel qui le trompait. Il a tué délibérément un homme qui lui avait rendu service: il l'a avoué lui-même, aux détectives provinciaux A. M. B. zinet, qu'il l'a fait pour s'en débarrasser, sous la suggestion de Mme Nantel. Il se cache dans la cour, attend que sa victime s'en aille, lui parle et lui demande s'il veut qu'il revienne au restaurant; Nantel lui déclare qu'il ne veut plus le revoir, il attend que Nantel sorte de l'écurie où il est entré et le tire, le tuant sur le champ. Puis, il s'en va chez lui, se couche, et le lendemain s'en va à la Macaza où il est arrêté par le détective Dorais, etc. Les témoignages rendus sont éloquentes: l'accusé est coupable. Ne pas le condamner, c'est donner à la société un triste exemple, et plein de concision, avec le talent judiciaire qu'il lui connaît, en un quart d'heure il a fait son plaidoyer, demandant aux jurés de faire leur devoir envers la société et envers Dieu en condamnant l'accusé.

L'honorable Juge Patterson. — L'honorable Juge Patterson est tout chargé de félicitations et des hommages que lui a rendus au début de son plaidoyer, Me Pilon. Il félicite ce dernier, contre lequel, quand il était avocat, il a souvent plaidé, du zèle apporté à la préparation de la cause et félicite les avocats de la couronne de leur travail. Il résume rapidement la cause et demande aux jurés de se retirer pour délibérer, de peser les faits, de rendre un verdict selon leur conscience, et que s'il existe des doutes, de les accorder à l'accusé.

La dernière étape. — Thomas est d'un piteux extrême. Toute la journée, il a pleuré, sangloté, prié, tenté d'espérer. D'énormes frissons l'ont secoué souventes fois, et il fait réellement pitié. A la sortie des jurés, il devient faible et ne se tient plus sur ses jambes qui tremblent. M. Larmache, shérif, le fait descendre à sa cellule, et une vingtaine de minutes plus tard, quand les jurés reviennent à leurs sièges, il est à nouveau recouché à la barre. En entrant dans la salle d'audience, il s'écrit d'une voix forte, les mains jointes: "Jésus, venez à mon secours".

Me Pilon lui dit: Faites un homme de vous... Un silence terrible plane, troué par la voix des jurés qui tour à tour répondent à leur nom. M. Boudreau: Messieurs, êtes-vous d'accord sur votre verdict et qui doit répondre pour vous? Le trouvez-vous coupable ou non coupable, tous et chacun de vous?

A l'unanimité, Edouard Thomas est déclaré coupable de l'accusation portée contre lui: avoir tué Nantel, le 29 septembre, à l'Annonciation. Le juge se retire à sa chambre pour quelques instants.

Celui qui n'a jamais assisté à la conclusion d'un tel procès ne peut conclure d'un tel procès ne peut pas comprendre l'éloquence du silence; il ne peut concevoir qu'à certains détours de route, l'homme quelquefois soit, puisse sentir, devant un étranger qu'on vient de reconnaître coupable de meurtre, des secousses de profonde nervosité. Même si on répète la conduite d'un homme, si on le blâme de n'avoir pas suivi la vraie route, il n'en est pas moins vrai qu'on éprouve envers lui de la sympathie, quand on le voit, pleurant à chaudes larmes, le visage labouré par les tortures morales, terni par le remords cuisant d'une existence qu'il n'a pas su vivre, errant la minute qui va suivre et le fixer à jamais sur son sort.

L'horloge marche comme avec regret, et son tic-tac n'a pas le même son: on dirait qu'il se plaint. On dirait même que les banes, les plafonds se voient de tristesse et que les lumières qu'on vient d'allumer n'ont plus la même clarté. Tout frissonne palpable et pleure. C'est un moment horrible à vivre, fussiez-vous étrangers au prisonnier, que celui qui précède la condamnation du Juge. Celui qui a du cœur dans la poitrine passe par des tranches horribles: les minutes paraissent des années.

Pour l'homme à la barre, cette attente est un véritable martyre. Il lève les yeux vers le ciel, cherchant au plafond la force qui n'est pas de la terre, implorant les secours célestes quand la société le bannit, et sachant qu'il y a encore au-delà de cette vie où le bonheur n'existe plus, un lieu où jamais l'on meurt, qu'on peut attendre, quand on regrette les fautes de sa vie et qu'à Dieu on en demande pardon.

Le Juge est revenu à son banc. Le silence augmente; l'air est lourd comme celui d'un tonbeau et il pèse sur les figures tendues d'anxiété. Le juge est pâle; il a un devoir à remplir, un grand devoir, un pénible devoir. On écoute. Une mouche en volant aurait fait un train d'enfer dans cette salle, quand le greffier relit l'acte d'accusation et ajoute:

— Prévenu, avez-vous quelque chose à dire?

Il a repris son calme; il est moins nerveux et il ne pleure plus. Il regarde devant lui avec une fixité inquiétante. Fortement il répond:

— Je remercie tous ceux qui ont prié pour moi, je les invite à continuer à le faire. C'est tout ce que je veux dire.

Et avec un sanglot dans la gorge, il ajoute:

— Que la volonté de Dieu soit faite!

Alors, le juge, les mains gantées de noir, coiffé du tricorne, prononce la sentence de mort:

"Que le 22 mai prochain, vous soyez pendu par le cou jusqu'à ce que la mort s'en suive. Que Dieu ait pitié de votre âme."

Thomas fit une moue des lèvres, hochait la tête comme s'il voulait dire: C'est bon, et suivit ses gardes lors de la cour. La manière calme avec laquelle l'accusé a reçu la sentence a étonné tous les assistants, vu que tout le long du procès, il a pleuré considérablement, prié à maintes reprises. Jamais prisonnier n'a accepté la condamnation à mort plus froidement: on s'attendait à ce qu'il s'écroule sur son banc et on avait pris toutes les mesures pour le transporter rapidement.

Après sa condamnation, et au cours de la soirée de mercredi, aux personnes qui l'ont visité, il a déclaré son entière satisfaction, disant qu'il préférerait être pendu que de passer sa vie entre les quatre murs d'une prison. Sa mère et quelques membres de la famille l'ont visité: ensemble, ils ont pleuré, et Thomas a dit qu'il rejoindrait bientôt son père au ciel.

Les gardes disent que Thomas a été très gai toute la soirée: seulement, jeudi matin, reprenant peut-être conscience de la réalité, il a pleuré amèrement et a fait une crise effroyable.

Ainsi se termine tout ce drame, un des plus tristes qui soient, car il conduira à la potence un jeune homme de vingt-cinq ans. La complice, Mme Arthur Nantel, est détenue à la prison de Mont-Laurier, et son procès est commencé jeudi matin. Elle aussi est accusée de la mort d'Arthur Nantel, son mari. Elle a paru à la barre des accusés, vêtue de noir, le visage aminci et les yeux tournés vers la terre. Elle espère s'en tirer, remettant toute sa confiance dans les mains de son avocat, Me Philippe Monette, de Montréal, de l'étude légale Monette, Gendron, avocat qu'un classe, et avec raison, dans la crême de nos criminalistes.

Mont-Laurier est agité, et mercredi soir, une vive animation a suivi la condamnation à mort de Thomas. Les commentaires les plus divers se font sur le procès de Mme Nantel.

Me Ernest Bertrand conduira la cause, au nom de la couronne, assisté de Me J.-P. Bélair de Saint-Jérôme et Me E. Charette de Mont-Laurier.

Dans le procès Thomas Me J.-P. Bélair agissait comme conseiller, charge dont il s'est acquitté à merveille.

Trois mois encore! Une potence sera dressée dans la cour de la prison de Mont-Laurier, et un matin, à l'aube, Thomas dit Tranchemontagne en montera les degrés et paiera à la société sa dette... Il y montera fièrement, dans toute la force de sa jeunesse, calme et décidé, accompagné du prêtre qui lui parlera de Dieu et lui montrera le ciel; regretant ses fautes, il mourra, donnant au pays ce témoignage éloquent que ceux qui font mal doivent être punis, qu'ils doivent expier leurs fautes, que la justice est une et que ceux qui font le bien, qui se gardent de troubler leur existence, sont ceux qui dans la vie connaissent les bonnes heures, et ce faisant, ne souillent pas leur nom et n'obligent ceux qui restent, comme aux générations futures, à porter une tâche de sang sur le blason de leur conduite.

Alors, le juge, les mains gantées de noir, coiffé du tricorne, prononce la sentence de mort:

"Que le 22 mai prochain, vous soyez pendu par le cou jusqu'à ce que la mort s'en suive. Que Dieu ait pitié de votre âme."

Thomas fit une moue des lèvres, hochait la tête comme s'il voulait dire: C'est bon, et suivit ses gardes lors de la cour. La manière calme avec laquelle l'accusé a reçu la sentence a étonné tous les assistants, vu que tout le long du procès, il a pleuré considérablement, prié à maintes reprises. Jamais prisonnier n'a accepté la condamnation à mort plus froidement: on s'attendait à ce qu'il s'écroule sur son banc et on avait pris toutes les mesures pour le transporter rapidement.

Après sa condamnation, et au cours de la soirée de mercredi, aux personnes qui l'ont visité, il a déclaré son entière satisfaction, disant qu'il préférerait être pendu que de passer sa vie entre les quatre murs d'une prison. Sa mère et quelques membres de la famille l'ont visité: ensemble, ils ont pleuré, et Thomas a dit qu'il rejoindrait bientôt son père au ciel.

Les gardes disent que Thomas a été très gai toute la soirée: seulement, jeudi matin, reprenant peut-être conscience de la réalité, il a pleuré amèrement et a fait une crise effroyable.

Ainsi se termine tout ce drame, un des plus tristes qui soient, car il conduira à la potence un jeune homme de vingt-cinq ans. La complice, Mme Arthur Nantel, est détenue à la prison de Mont-Laurier, et son procès est commencé jeudi matin. Elle aussi est accusée de la mort d'Arthur Nantel, son mari. Elle a paru à la barre des accusés, vêtue de noir, le visage aminci et les yeux tournés vers la terre. Elle espère s'en tirer, remettant toute sa confiance dans les mains de son avocat, Me Philippe Monette, de Montréal, de l'étude légale Monette, Gendron, avocat qu'un classe, et avec raison, dans la crême de nos criminalistes.

Mont-Laurier est agité, et mercredi soir, une vive animation a suivi la condamnation à mort de Thomas. Les commentaires les plus divers se font sur le procès de Mme Nantel.

Me Ernest Bertrand conduira la cause, au nom de la couronne, assisté de Me J.-P. Bélair de Saint-Jérôme et Me E. Charette de Mont-Laurier.

Dans le procès Thomas Me J.-P. Bélair agissait comme conseiller, charge dont il s'est acquitté à merveille.

Trois mois encore! Une potence sera dressée dans la cour de la prison de Mont-Laurier, et un matin, à l'aube, Thomas dit Tranchemontagne en montera les degrés et paiera à la société sa dette... Il y montera fièrement, dans toute la force de sa jeunesse, calme et décidé, accompagné du prêtre qui lui parlera de Dieu et lui montrera le ciel; regrettant ses fautes, il mourra, donnant au pays ce témoignage éloquent que ceux qui font mal doivent être punis, qu'ils doivent expier leurs fautes, que la justice est une et que ceux qui font le bien, qui se gardent de troubler leur existence, sont ceux qui dans la vie connaissent les bonnes heures, et ce faisant, ne souillent pas leur nom et n'obligent ceux qui restent, comme aux générations futures, à porter une tâche de sang sur le blason de leur conduite.

Alors, le juge, les mains gantées de noir, coiffé du tricorne, prononce la sentence de mort:

"Que le 22 mai prochain, vous soyez pendu par le cou jusqu'à ce que la mort s'en suive. Que Dieu ait pitié de votre âme."

Thomas fit une moue des lèvres, hochait la tête comme s'il voulait dire: C'est bon, et suivit ses gardes lors de la cour. La manière calme avec laquelle l'accusé a reçu la sentence a étonné tous les assistants, vu que tout le long du procès, il a pleuré considérablement, prié à maintes reprises. Jamais prisonnier n'a accepté la condamnation à mort plus froidement: on s'attendait à ce qu'il s'écroule sur son banc et on avait

## CHRONIQUE

## CARNAVAL

Il bat son plein le temps si joyeux du Carnaval. Partout ce n'est que festolements, bals et travestis. Ne faut-il pas que jeunesse s'amuse? Et, ceux-là, qui comptent deux fois vingt ans, voulant à tout prix oublier les soucis d'une vie à mi-terme, suivent la farandole qui conduit à la fête, au plaisir fou de n'être plus soi, vraiment soi, dans un soir de rire et de tourbillon! Un véritable soir de Carnaval, quel!

Sous le domino blanc et noir d'un Pierrot, comme sous les coquets atours d'une Colombine, les coeurs se renouvellent les âmes se transforment...

Arlequin sent renaître en lui des sursauts de jeunesse, loin de l'atmosphère enlaidie du bureau, où il traîne tout le jour. La Bergère fidèle perd notion de l'heure, et de se brebis errantes, quand à l'aube on le retrouve suspendu au bras d'un galand Hussard qui lui fredonne les refrains joyeux de la carène.

Le Petit Chaperon Rouge n'a plus souvenance des sages conseils de sa maman, elle erre à l'aventure sous l'égide peu sûre d'un Schamard, bon-homme échappé de sa mansarde, dans d'espoir de ravir son oeil d'artiste de la fantasmagorie des couleurs. Un peu à l'écart, la douce et tendre Marguerite subit les promesses enjouées de l'intrigant Méphisto, envoiement du rêve dans l'espoir d'un amour!

Un Papillon diaphane blanc et or, butine de fleurs en fleurs... Chacun veut s'en rendre p'asseur, mais, il vole, il vole ne se posant que le temps d'un soupir dans les écroulées des chichées et des lis... Un Maréchal de l'Empire, pour qui les mots: bataille et prise d'assaut, sont synonymes de victoire, l'aéroplane triomphant à la hague de sa redingote, tout près de son vieux cœur palpitant, parmi les croix d'honneur!

La Folie au son argentin de ses multiples grolots, entraîne dans sa course effrénée un Docteur Notaire, qui a laissé choir plumes et registres, dans l'espoir d'attraper l'âme en folie de cette joyeuse folle!

Dans un angle de la large baie qui a vue sur la mer, l'Emir du Sultan, pantalon bleu de roi et chemise de satin blanc, le turban enroulé autour de sa tête, que surmonte une émeraude, le cimenter pendant à sa ceinture de brocart, semble perdre à chaque instant un peu de son altière attitude, et se transforme plutôt en envoyé du dieu Eros tant il y a chez lui de grâce et de délicatesse pour capter le cœur si petit de la jolie Mimi Pinson!

Sous les feux étincelants des lustres, emmêlés parmi les serpents multicolores, ils tourbillonnent, s'enlacent et se quittent dans une ronde effrénée, ces humains qui portent dans la vie journalière le fardeau des é-

preuves, des désenchantements; la fatigue de cerveaux surmenés par le travail incessant, la tristesse de coeurs enroulés par le souvenir d'amours défuntes. Ils ont mis le masque, se grisant de la joie factice d'un sourire d'emprunt, dans l'éblouissement de cette féerie.

Ce soir, ils ont dépoilé le "vieux homme", enlevant leurs loques de commune misère, ils endossent des costumes flamboyants, prenant avec la défrôle l'âme des héros, des pitres et des dieux.

Laissons choir au fond de leurs boudoirs parfumés avec leurs dessous, chine et dentelles, la personnalité bien marquée de chacune d'entre-elles, voici qu'elles entrent dans l'esprit de j le délirant de cette fête carnavalesque! Avec l'éclat avivé de leurs yeux passés au kohl, la blancheur d'ivoire de leurs dents faisant contraste avec la coupe sanguine de leurs lèvres souriantes, les teintes vives de leurs oripeaux: soie, velours et chiffon, elles se transforment toutes: âmes, coeurs et corps dans cette automne quasi démoniaque!

Quelles aient noms: Marquise ou Cendrillon, Dame de la Cour ou Midinette, Créole ardentes en jeunesse en fleur du temps des naïves amours, toutes, elles gardent au fond de leur être, ce soir, l'enivrement de vivre quelques heures, sous le charme des éphémères tendresses, parmi les rires joyeux ou moqueurs qui fusent dans l'allégresse de l'heure! Toutes, elles incarnent dans la grâce, l'élégance, la mignardise d'une coquette, l'ardeur d'une Andalouse: —

"Si tu ne m'aimes pas, je t'aime"

"Mais si je t'aime, prends garde à toi!"

Toutes, elles ont pris conscience de leur rôle, et pensent à la source vive des grands désirs humains, le charme qui les fait dispensatrices d'illusion, le rêve et d'amour!

Songe d'un soir! Toutes vous apportez dans les plus de vos longues traînes, dans les justaucorps de velours qui gignent vos fines silhouettes, d'us les décolletés de vos épaules mi-nues, découvrant vos bras à la peau chaude et ambrée, la joie de vivre éperdument l'heure qui passe.

C'est que le carmin de vos joues, le noir de vos prunelles, le sourire prometteur qu'accompagne vos gestes allusifs et enjoués: captent les regards des fées de l'homme, allumant de convoitises le cœur du monde!

Sous les lours et les dominos, les âmes se cachent en ce soir de Carnaval. Sous le travesti, un être nouveau surgit, dans l'avidité de boire à la coupe enivrante des joies et des plaisirs!

Ames et coeurs de ceux qui dansent la sarabande, en ce soir de fête carnavalesque, après la griserie du Champagne et l'émotion du flirt ébauché, après ce ravissement de tout votre être dans les bras de vos danseurs aux accords d'une musique suggestive, quand vous aurez quitté cet atmosphère saturée de parfums troublants, imprégnée de l'odeur pénétrante des fleurs d'arrière-saison, que

## SAINTE-THERESE

La Séminaire de Sainte-Thérèse, équipe des Petits, après avoir la semaine dernière, annulé avec le Saint-Jérôme Junior, par un score de 2 à 1, a remporté une éclatante victoire sur la même équipe, dimanche, par un score de 4 à 2, avec Jean Bertrand dans les buts.

Le Séminaire de Sainte-Thérèse a dû s'avouer vaincu devant le Club Gérard Hogue de Sainte-Thérèse, dimanche. Score 6 à 3. Le jeune Denis a aidé son équipe, en gardant ses buts d'une manière serrée, et il a été pour beaucoup dans la victoire.

A la salle paroissiale, jeudi soir dernier, un groupe d'amateurs dirigé par M. Arthur Mathieu ont interprété avec succès: "La Marraïne de Charley". Parmi les acteurs, souligons Maurice Pepin, C. Mathieu, François Labonté, Henri Bélanger, Damase Juteau, A. Robillard, G. Côté, Louis Vermette, etc. L'orchestre était sous la direction de M. Théodule Arbour, notre distingué musicien.

Nous offrons nos plus sincères sympathies à M. et Mme Louis-H. Hébert à l'occasion de la mort de leur fillette, Marielle, âgée de huit ans, survenue le 5 courant.

Beaucoup de Térésiens se sont rendus à Saint-Jérôme, dimanche, à la joute de Lachute vs Saint-Jérôme. A cette occasion un train spécial transportait les partisans du Lachute à Saint-Jérôme. Score 1 à 1.

ferez-vous demain de vos "moi" dédoublés qui gisent esselés au fond de vos demeures closes? Dans les jurs qui suivent, de nouveau, ils rentrent au fond de vos consciences endormies, jugeant froidement les actes passés, dans la stupefaction et l'étonnement d'être chers qui s'unissent dans un sentiment d'étrange réciprocité, mais qu'un écart de vie, déduit à jamais dans le mépris et le dédain qu'apportent les grandes déceptions.

Carnaval joyeux, éblouissement d'un soir, dans le h lo des souvenirs s'estompent des figures aimées de la mort à ravies à nos affections, et d'autres que l'amour (cette autre grande faiblesse!) a moissonnées pour l'offrande aux vestales, prêtresses du dieu vainqueur: Eros!

Plaisir d'amour, ne dure qu'un moment, "Chagrin d'amour, dure toute la vie!"

MARISE

Saint-Jérôme, 8 février, 1931.

Avez-vous un logement à louer? Annoncez-le dans nos Petites Annonces.

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

FIERI FACIAS DE TERRIS COUR SUPERIEURE

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, No. 2864.

ARTHUR FOURNIER, de Saint-André, demandeur;

vs

OVILA LAROCQUE, de Farnham, défendeur.

Comme appartenant au dit défendeur les dits immeubles suivants, savoir:

Les terrains connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-André d'Argenteuil sous les numéros 459 et 460 — avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-André d'Argenteuil, district de Terrebonne, le VINGT-HUITIEME jour de FEVRIER 1931, à UNE heure de l'après-midi.

Bureau du shérif, J.-W. CYR Saint-Jérôme, 14 janvier 1931.

## THEATRE GEORGES

De jeudi à samedi, "Call of the Klondyke" (L'appel de l'or) avec Collen L'ndis. Cette production nous transporte au Klondyke, à cette époque où la soif de l'or hantait tous les cerveaux: il faut voir aussi quelles difficultés affrontaient ces aventuriers, qui ne craignaient ni le froid ni la neige pour cueillir quelques pépites, la fortune. Aussi comédie et revue d'actualité.

De lundi à mercredi: Le célèbre comédien Buster Keaton dans une comédie décapitante: "Free and easy" (Gratuitement et facilement). Si vous voulez rire selon la vieille expression "à vous éclater la rate" vous n'avez qu'à vous rendre au Théâtre Georges voir Buster Keaton. Pour bientôt: Isobel. Prix d'admission: 15 sous excepté le samedi, 25 sous.

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs, tel que mentionné plus bas.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS COUR SUPERIEURE

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE QUEBEC, No. 16837.

COMPAGNIE P.-T. LEGARE, L. MITTE, de Québec, demanderesse;

vs

Mlle LEONTINE BRUNETTE, de Saint-Eustache, district de Terrebonne, défenderesse.

Comme appartenant à ladite défenderesse, l'immeuble suivant, savoir: Un emplacement connu et désigné sous le No (13) treize des plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache — avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale catholique de Saint-Eustache susdit, le VINGT QUATRIEME jour de FEVRIER 1931, à DIX heures de l'avant-midi.

Bureau du shérif, J.-W. CYR Saint-Jérôme, 19 janvier 1931.

## AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No. 1925

COUR SUPERIEURE

Dame EVA CHARTRAND, épouse commune en biens de WILFRID PILON, marchand de Val Barrette district de Montcalm.

vs

WILFRID PILON, Marchand de Val Barrette district de Montcalm.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse le 30 janvier 1931.

Mont-Laurier, 7 Février 1931.

BERTRAND GUERIN, Goudault & Garneau Procureurs de la Demanderesse 4 L. — 13 rév.

## ST-FAUSTIN STATION

—M. et Mme Ernest Prévost, née Alexandrine Beaulnes, font part à

leurs parents et amis, de la naissance d'une fille baptisée Marie, Hélène, Emma, Jeannette, Parrain et marraine, M. D. Beaulnes et Mlle Simonne Beaulnes, oncle et tante de l'enfant. Portense, Mme Charles Beaulnes, grand-mère de l'enfant.

## "Si j'avais su!"

disait quelqu'un à un ami. "Au lieu de jouer à la Bourse j'aurais fait comme mon père ou mon grand-père qui n'ont jamais voulu placer leurs économies autrement que sur des propriétés de rapport ou en première hypothèque sur ces propriétés.

"Mon père surtout, ajouta-t-il, ne voulait même pas entendre parler d'obligations gagées sur certaines industries qui... hélas! ont depuis fait faillite."

## ALBERT R. CLOUTIER MARCHAND GENERAL

FERME-NEUVE, P. Q.

C'est avec plaisir que nous offrons à nos nombreux clients les spéciaux suivants

POUR DU COMPTANT SEULEMENT

|                                                            |      |                                        |     |
|------------------------------------------------------------|------|----------------------------------------|-----|
| BAS SOIE ET LAINE pour Dames. Couleurs assorties. la paire | 49c  | TOMATES Boites No. 2 Pour              | 12c |
| COTON OUATE POUR GARÇONS 24 à 30. Le morceau               | 49c  | BLE D'INDE Pour                        | 12c |
| COTON OUATE POUR HOMMES 34 à 44. Le morceau                | 69c  | MOUTARDE Radio en barils pour          | 24c |
| COMBINAISONS COTON OUATE pour garçons. 24 à 30 Pour        | 89c  | THE vert THE noir la lb.               | 44c |
| COMBINAISONS COTON OUATE pour hommes. 34 à 44 Pour         | 1.49 | BISCUITS village Viau la lb.           | 11c |
| MITAINES EN CHEVAL doublées. Rég. \$1.25 pour              | 98c  | POISSONS BLANCS 3 lbs pour             | 23c |
| BALANCE DE CASQUETTES pour hommes à                        | 98c  | HADDOCK 3 lbs pour                     | 29c |
|                                                            |      | FEVES BLANCHES 10 lbs pour             | 75c |
|                                                            |      | RIZ belle qualité 10 lbs pour          | 65c |
|                                                            |      | GRANDS BAS CHANTIERS, Rég. \$1.25 pour | 89c |

DU 16 AU 21 FEVRIER



Capital, \$36,000,000 Réserve et Profits non répartis, \$38,947,047  
Actif total, \$826,969,537

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

## PRÉSIDENT

SIR CHARLES GORDON, G.B.E.  
Président du Conseil—Dominion Textile Company, Limited

## VICE-PRÉSIDENTS

H. R. DRUMMOND, Administrateur—Canada & Dominion Sugar Co., Limited  
LE MAJ.-GÉN. L'HON. S. C. MEWBURN, C.M.G., Vice-président—The Huron and Erie Mortgage Corporation

SIR FREDERICK WILLIAMS-TAYLOR  
Ancien Directeur-Général de la Banque de Montréal

D. FORBES ANGUS  
Président canadien, Standard Life Assurance Company

L'HON. THOMAS AHEARN, C.P.  
Président, Ottawa Light, Heat and Power Company, Limited

LT.-COL. HERBERT MOLSON, C.M.G., M.C.  
Président, Molson's Brewery, Ltd.

J. W. McCONNELL  
Président et Directeur-Gérant, St. Lawrence Sugar Refineries, Limited

HAROLD KENNEDY  
Administrateur, Johnson's (Asbestos) Company

W. A. BLACK  
Président, The Ogilvie Flour Mills Company, Limited

G. B. FRASER  
Administrateur, Greenshields, Limited

A. O. DAWSON  
Président, Canadian Cottons, Limited

L'HON. HENRY COCKSHUTT  
Président du Conseil et Président, Cockshutt Plow Company, Limited

W. N. TILLEY, C.R.  
Avocat, de la firme Tilley, Johnston, Thomson & Parmenter

E. W. BEATTY, C.R.  
Président du Conseil et Président, Canadian Pacific Railway Company

PATRICK BURNS  
Président du Conseil, Burns & Company, Limited

LE GÉNÉRAL SIR ARTHUR CURRIE, G.C.M.G., K.C.B.  
Principal de l'Université McGill

CHRIS. SPENCER  
Président, David Spencer, Limited, Grands Magasins

F. E. MEREDITH, C.R.  
Avocat, de la firme Meredith, Holden, Heward & Holden

ROSS H. McMASTER  
Président, Steel Company of Canada, Limited

DIRECTEURS-GÉNÉRAUX  
W. A. BOG—JACKSON DODDS

## BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817

PLUS DE 650 SUCCURSALES AU CANADA

## Chez Nous La Bataille de Châteauguay



Le colonel de Salaberry, avec 200 voltigeurs et une bande de sauvages, gagne la mémorable et décisive victoire de Châteauguay, durant la guerre de 1812, repoussant par une habile stratégie une force de 5,000 envahisseurs.

## MOLSON

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT

FONDÉE EN 1786

## "SCENES DE LA VIE FUTURE"

Nous détachons ce qui suit du rapport de M. René Douma sur les prix littéraires pour 1930 décernés par l'Académie française.

### UNE RECOMPENSE EXCEPTIONNELLE

Les "Scènes de la vie future", de M. Georges Duhamel.

Cela m'amène à parler du livre que vous avez voulu particulièrement signaler à l'attention, en lui décernant une récompense exceptionnelle, un prix d'Académie de quinze mille francs: les *Scènes de la vie future* de M. Georges Duhamel.

M. Georges Duhamel était jusqu'ici surtout l'auteur de ce beau livre, de profonde et mâle pitié, que lui a inspiré son service dans une ambulance de guerre: *La vie des Martyrs*. Aujourd'hui il aborde un problème, grave entre tous, celui de la direction que prend ce monde nouveau où sont appelés à vivre nos enfants. Il est de toute évidence, de cette évidence qui érève les yeux, que l'état de choses sur lequel nous avons vécu jusqu'ici subit aujourd'hui, et de plusieurs côtés à la fois, de terribles assauts. L'an dernier c'était M. Henri Massis qui prenait la défense de l'Occident contre une barbarie venue d'Asie.

Défense de la civilisation contre la "civilisation mécanique".

Cette année, c'est d'une autre barbarie qu'il s'agit, à peine moins redoutable et d'autant plus difficile à combattre qu'elle s'abrite sous le

nom et se répand sous l'étiquette de progrès. Il s'agit de cette "civilisation mécanique" qui tend à supplanter ce que nous avons jusqu'ici appelé la civilisation.

Si M. Duhamel, pour la décrire, est allé l'étudier en Amérique, ce n'est pas seulement qu'elle soit le fait de nos Américains. Et c'est bien à tort, et par une regrettable confusion, qu'on l'appelle parfois la civilisation américaine. Il est vrai seulement que l'Amérique n'ayant pas nos traditions séculaires et nos attaches avec le passé, c'est chez elle que les forces nouvelles de la vie s'installent plus aisément. "L'Amérique! s'écrie M. Duhamel. Il s'agit bien de l'Amérique! Au travers de cette Amérique j'interroge la vie future, je cherche à distinguer le chemin que nous allons parcourir de force ou de gré." Le mal ne nous vient pas d'Amérique, mais l'Amérique en est plus qu'aucun autre pays atteinte. Nous n'en mourons pas tous, mais nous sommes tous menacés d'en mourir. Aussi, dans les images qu'en trace M. Georges Duhamel on sent passer une émotion qui donne à son livre un frémissement douloureux.

Je renvoie aux pages qu'il consacre au luxe industriel fabriqué par des machines sans âmes — à la folie de vitesse développée par la vulgarisation de l'automobile, — au mensonge du cinéma et de ce qu'il appelle comiquement "la musique de conservatoire", à la stupidité bruyante du jazz, au scandaleux étalage d'une publicité éhontée... Mais, j'y songe, pour trouver l'équivalent ou le modèle de ces brutales évocations, est-il besoin de passer l'Océan? Et ne suffit-il pas trop souvent de regarder autour de nous?

De tous ces progrès, quel sera le terme? La suppression de l'individu, de son activité propre et de sa conscience. M. Duhamel le dit en fortes

## LETTRE DE FRANCE

JOFFRE

Pour essayer de restituer plus fidèlement quelques-uns des traits essentiels de la physionomie du grand soldat qui vient de disparaître, évoquons — e n me en trois médaillons — trois épisodes de la vie tenace du maréchal Joffre.

1914. — Il y a quelques jours à peine, que la France, contre sa volonté, a été précipitée dans la guerre.

Mais cette guerre dont le peuple français a reculé, autant qu'il l'a pu, l'échéance, le "si" quasi-fatal, il a voulu du moins qu'elle servit à réparer l'injustice commise en 1871. Puis, qu'il a été contraint de tirer l'épée, il entend que, par cette épée, le droit outragé quarante-trois années auparavant, en Alsace-Lorraine, soit vengé.

Au si les troupes françaises ont franchi allégrement cette frontière de l'est que, par amour de la paix, elles avaient respectée, cette frontière qui prétendait consacrer pour toujours la sanglante iniquité commise par la Prusse.

C'est donc en libératrice que la France entre, ou plutôt rentre en Alsace en 1914. Le général Joffre, commandant en chef des armées, ne l'oublie pas, et les premières paroles qu'il

prononce sur le sol sacré où l'accueille une population émue, jusqu'aux larmes sont les suivantes: "La France apporte avec les libertés qu'elle a toujours représentées, le respect de vos libertés à vous, des libertés alsaciennes, de vos traditions, de vos convictions, de vos mœurs. Je suis la France, vous êtes l'Alsace. Je vous apporte le baiser de la France."

Et c'est un premier trait de la physionomie du général: soldat d'une France pour laquelle la guerre fut une guerre subie et non voulue, une guerre de libération et non de conquête.

1914. — Septembre. Depuis près de trois semaines, les armées françaises battent en retraite. L'Allemagne se rue littéralement sur Paris. La capitale est menacée. Anxiété générale.

Mais un homme garde tout son sang froid. Il est comme cuirassé dans cette impassibilité, cette quiétude, cette placidité que certains, plus ardents, plus impulsifs, ont pu être tentés de lui reprocher, mais qui, à cette heure tragique, deviennent une force inébranlable.

Cette placidité, en effet, ce sera la pierre contre laquelle butera l'armée victorieuse, sur laquelle même elle trébuchera. L'Allemagne n'est plus qu'à quelques kilomètres de Paris qu'elle croit tenir déjà. Ses soldats errent vainement.

Mais Joffre lance le mot d'ordre qui définit le destin, — et une fois de plus, comme a dit le Poète: "L'espoir changea de camp, le combat changea d'âme."

Ce mot d'ordre: faire face à l'ennemi, ne plus reculer d'un pouce, se faire plutôt tuer sur place. L'ennemi éprouve soudain, sur toute la longueur du front, une résistance violente qui, sur son aile droite, va se muer bientôt en une irrésistible poussée. C'est la Victoire de la Marne.

Autre trait de la physionomie de ce soldat qui semble porter l'endurance au premier rang des hautes vertus militaires; il sait que la victoire dans cette guerre, appartiendra finalement, non pas à celui qui recule d'elle les premiers courages, mais à celui qui d'elle, jamais quels que fussent les revers, ne désespéra.

Dernier médaillon. La guerre est finie, la victoire acquise. Joffre a commencé l'œuvre grandiose que Foch acheva.

Séance solennelle à l'Académie française qui accueille en son sein un éminent français, Mgr Baudrillard. Assistance d'élite sur laquelle plane la fierté grave — attristée par tant de deuils et de ruines — de la victoire.

Mêlé à la foule, un maréchal de France, en petite tenue; il est là, mais l'on sent qu'il voudrait passer inaperçu. Soudain la voix du récipiendaire vibre d'une émotion plus profonde. Il magnifie cette victoire encore toute proche et celui qui en fut le premier ouvrier. Il évoque l'épopée de la Marne; il salue le maréchal Joffre... Et, sous la coupole illustre, une acclamation monte qui exprime la gratitude de cette assemblée d'élite.

Le maréchal, lui, n'a d'abord pas bougé. Puis, comme les applaudissements se prolongent, il s'incline, et, des yeux du glorieux vieillard, des

## NOUVELLES DE SAINTE-ADELE

M. et Mme Emery Delpeyroux furent les hôtes empressés des invités suivants: M. et Mme T. Marinier, M. et Mme J.-L. Dumoulin; M. et Mme Armand Marinier et leurs enfants; M. et Mme Lucien Lessard et leur bébé; M. et Mme A. Delpeyroux; M. et Mme Magloire Desjardins; M. et Mme C. Campeau; M. et Mme J. Delpeyroux; M. et Mme Fred. Vanier de Val-Morin; M. et Mme O. Béjèle de Sainte-Agathe, MM. René De Jardin, Omer et Emile Delpeyroux, Lucien Campeau, Albert et Jean Vanier, Marcel Brunet, Guy Clermont et Miles Yvonne Sigouin, Germaine et Irène Desjardins, Lucien, Dorothée et Rosanne Lamoureux, Simone Bertrand, etc. Il y eut chant et danses bien goûtées.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

Mlle Jeanne McGuire de Sainte Marguerite, a passé la semaine dernière par ici.

Le 3 février dernier, quelques parents et amis se réunissaient chez M. Frédéric Sigouin à l'occasion de l'anniversaire de naissance de sa fille adoptive Yvonne.

## NOMINIQUE

La mascarade annoncée la semaine dernière dans l'Avenir du Nord chez M. Mainville, aura lieu dimanche le 15 février. Il y aura de beaux prix à gagner. Tout le monde est invité.

Nominique est connu pour un des plus beaux sites des Laurentides au point de vue chasse et pêche, mais il est aussi connu pour ses mauvais chemins. En dehors de la route Nationale, il est presque impossible de s'aventurer avec une automobile que l'on veut garder propre sans ne rien briser. Il serait temps que le Gouvernement, dans ses bonnes dispositions pour les colons, voie à améliorer nos chemins; ce qui leur rendrait un grand service ainsi qu'aux nombreux touristes qui nous viennent de toutes les parties de notre pays et des Etats-Unis. Si le Gouvernement faisait par exemple, défricher les abords de nos chemins et hiver et charroyer du gravier, cela aiderait à nos chômeurs et nos chemins seraient plus plus à bonne heure au printemps. Notre municipalité a reçu un montant du Gouvernement pour venir en aide aux nombreux chômeurs qui se trouvent à Nominique étant donné qu'il ne se fait pas de chantier mais c'est peu de chose quand on a environ cent milles de longueur de chemin de colonisation dans les environs de Nominique, en mauvais état. Que le Gouvernement nous remette un dixième de ce qu'il a alloué ici depuis vingt ans en taxes, licences et droits de coupe etc., et nous serons plus que satisfaits.

L'Avenir du Nord est en vente chez M. Jos. Godard, restaurateur bien connu.

### PENSEES

Ce ne sont pas les mauvaises herbes qui étouffent le bon grain; c'est la négligence du cultivateur.

Confucius

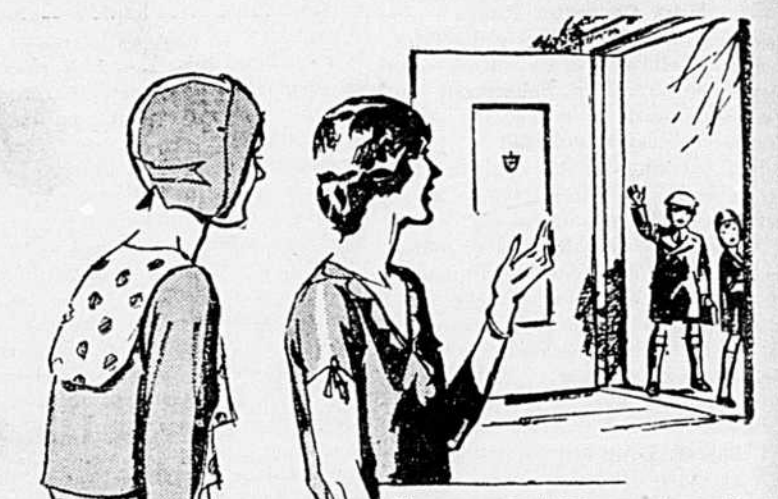
Supportez les défauts de vos amis comme vous supportez les vôtres.

Fénelon



Actuellement chaque paquet d'une livre de  
**THE ou CAFE MIKADO**

contient une assiette à soupe, semi-porcé-laine, (9 pouces) d'une valeur de 30c. Meilleur que tout autre Thé et Café du même prix.  
**GLOBETE Co. MONTREAL**



"Le mari déjà au travail, les enfants en marche pour l'école, comment faites-vous cela?"

Ah! c'est facile si vous leur servez le Shredded Wheat. Je prends les biscuits à même la boîte et je les sers avec de la crème, ou du lait chaud pour les matins froids d'hiver. Ma famille ne s'en fatigue jamais, et cela me plaît, et avec raison, parce que le Shredded Wheat est un grand reconstruteur du corps humain. Les vitamines et les minéraux nécessaires sont là, et aussi le son qui est si important pour la bonne santé."

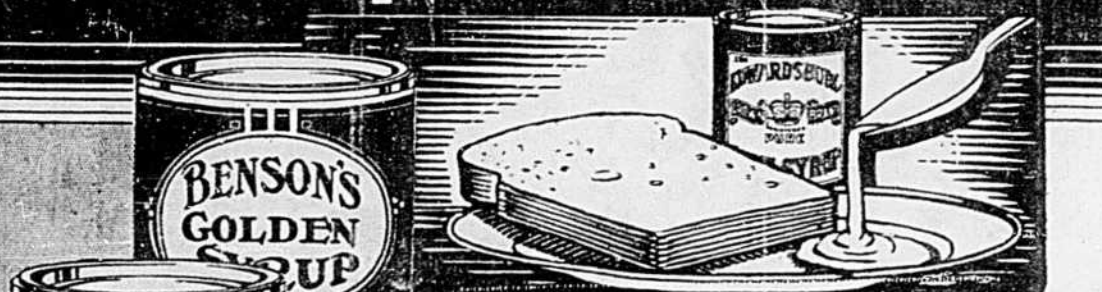
# SHREDDED WHEAT



AVEC TOUT LE SON DU BLE ENTIER

THE CANADIAN SHREDDED WHEAT COMPANY, LTD.

**Le Dessert le Meilleur Marché**  
Que vous puissiez acheter  
Mais le plus nourrissant!



CES Sirops sont les plus délicieux et reconstituants qui soient produits au Canada -- ce sont les sources d'énergie les moins coûteuses qui soient -- et cependant, ils assurent une nutrition supérieure à celle de nombre d'aliments plus dispendieux. Les médecins endosseront cette déclaration.

Mangez plus souvent de nos fameux Sirops de Maïs. Servez-en chaque jour... ils sont savoureux, faciles à digérer et vous permettent d'économiser sur vos frais de nourriture.

Voir le coupon ci-dessous

The CANADA STARCH CO., Limited  
MONTREAL

**SIROP de MAÏS**  
EDWARDSBURG  
**CROWN BRAND**

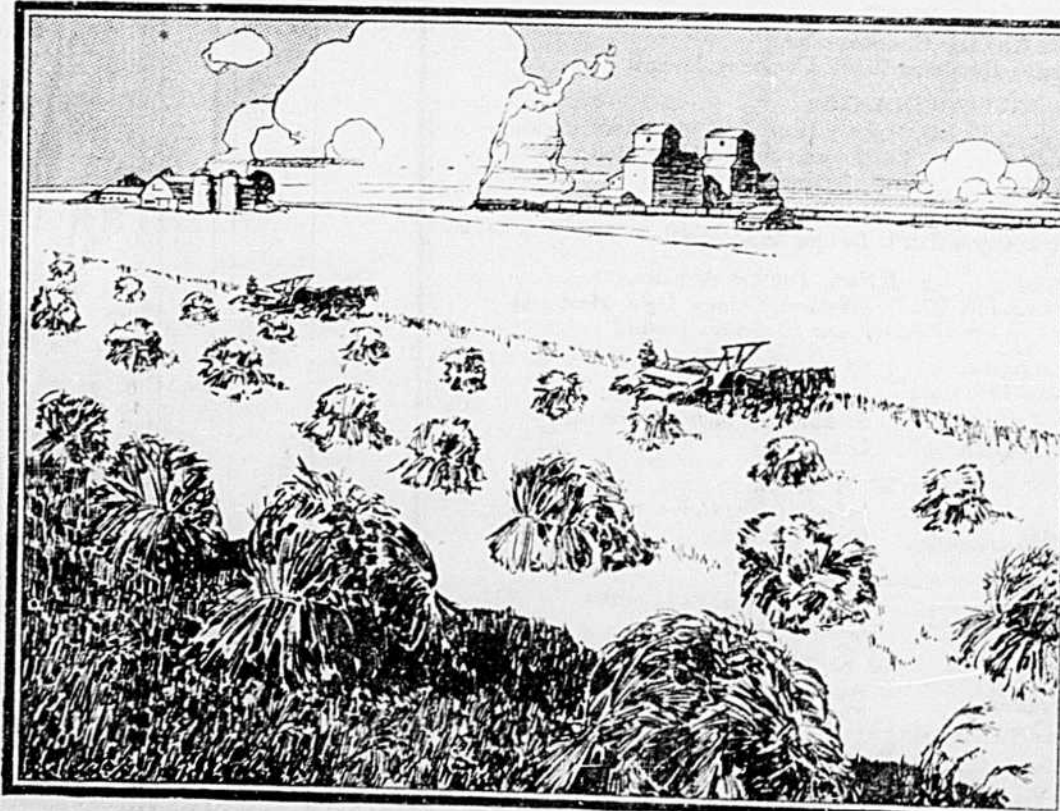
**le SIROP BENSON'S GOLDEN**  
est bon aussi!

The CANADA STARCH CO., Limited, Montréal  
Veuillez m'envoyer votre livre de Recettes.  
Ci-joint 10c pour frais de poste.

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_

# Et voilà!

## L'histoire d'une bière



La 2ème d'une série

Nous exigeons une orge parfaite

Nous exigeons la perfection dans tous les ingrédients qui servent à la fabrication de la Bière Dow "Old Stock".

La meilleure orge à bière est cultivée au Canada. Nous l'achetons de quatre provinces différentes et sélectionnons seulement la qualité de premier choix, que nous achetons à prime. Et nous faisons un examen si minutieux de toutes les orges achetées, que nos maltteurs ne choisissent en moyenne qu'un seul spécimen sur cinq qui sont soumis.

Cette orge parfaite, dont nous obtenons notre malt, contribue pour une large part à assurer la supériorité de la Bière Dow "Old Stock".

Bière

**Dow**  
Old Stock



# La Page de la Famille

## S'INSTRUIRE

J'ai toujours tenté de prendre contact avec la vie. J'ai sans cesse aimé goûter une douleur, une joie, un bonheur, et jamais je ne me suis fait le moindre scrupule de descendre trop avant ni d'aller au fond. C'est par cet acte de réciprocité que j'ai pu, en ces heures de la mort qui le mine et l'empoisonne un peu plus tous les jours, me faire une idée de la vie.

Un soir — et le fait que je vais raconter est véridique. On serait porté à croire que certains faits que je relate sont inventés; je préviens le lecteur dès maintenant qu'il n'y a rien qui me tienne plus au cœur que de s'instruire, et que pour ce faire, je cause volontiers avec le plus simple artisan comme avec le plus fin lettré.

Un soir, dis-je, lors d'un voyage dans le Nord, j'arrêtai par affaires à une pauvre chaumière, sise au flanc d'une colline, dans un rang désert. Pas de luxe, pas de meubles vernis, pas de lustres; un mobilier démodé et simple, juste le nécessaire. Par ailleurs, il régnait dans cet intérieur, une propreté telle que j'en fus ébloui. La propreté jette sur les choses je ne sais quel parfum réconfortant. Un vieillard, le père de la femme du logis, un vieux aux cheveux blancs, à la peau bistrée par le travail, fumait doucement près de la fenêtre ouverte. Se tournant vers moi, il me dit:

— Vous êtes heureux, jeune homme...

Et comme je lui demandais sur quel motif il basait sa déclaration, il répondit avec un serrement de cœur:

— J'ai soixante-cinq ans. J'ai travaillé toute ma vie, et rudement. J'ai épuisé ma santé, mes jambes se refusent à marcher... Savez-vous que je suis malheureux? Et pourtant, je me porte bien, mes yeux sont lucides comme à trente ans... Si au moins je savais lire...

Cette finale que l'homme articula avec une douleur cuisante me frappa si fortement que je suis positif que j'en garderai longtemps le souvenir. "Si au moins je savais lire..." D'un seul jet j'avais compris ce que je venais d'entendre. Je restai là, ébahi sur place, ne sachant que répondre, devant cet homme qui aurait voulu savoir lire, qui à une époque tourmentée de son passé n'en avait pas eu la faveur, et qui maintenant, plongé en lui-même, en constatait la trop grande utilité. Tout le jour, il est là, regardant par cette fenêtre fumant sa pipe, ne voyant que le même pays...

Qu'il y ait des vieillards qui ne savent pas lire, même de nos jours, je le comprends. Ils sont venus à une époque où n'existait pas la petite école du rang dans des temps difficiles où s'instruire était un problème. Les enfants grandissaient, et tout jeunes, comme leurs parents, s'attachaient à la besogne. On vivait comme cela, sur le coin de terre, bornant son existence aux limites du patrimoine. On ne savait pas compter; on faisait des marques dans le grenier, et comme les journaux ne s'adressaient qu'aux lettrés, on ne s'occupait guère des événements du monde.

Aujourd'hui, les temps sont changés. Celui qui ne veut pas s'instruire commet un crime envers lui-même et envers la société, et les parents qui refusent de donner à leurs enfants l'instruction nécessaire à leur avenir sont des meurtriers devant leur conscience. Est-ce trop affirmer? Je crois que non. Ai-je besoin de dire ce que vaut l'instruction, savoir lire au

moins, pour le cultivateur, l'artisan, l'ouvrier? Que peut faire un individu qui ne sait pas lire, quelles garanties a-t-il pour demain, comment pourra-t-il se frayer une route vers le succès? Je me le demande. Tout dernièrement, dans l'Annuaire du Canada, année 1930, j'ai fait la constatation suivante, pénible à constater, et plus pénible à écrire. Sur une population de 2 500 000 habitants, je trouve qu'il y a dans la Province de Québec, presque un quart de million de personnes, de 8 à 65 ans, qui ne savent ni lire ni écrire. Je comprends que sur ce nombre, il en est beaucoup qui ne s'en rendent pas compte, n'ont pu en aucune manière recevoir la moindre instruction, mais je suis positif que beaucoup parmi ceux-là doivent leur ignorance à leur propre incurie ou à celle de leurs parents. Il n'y a plus de raison de ne pas s'instruire maintenant.

Je me suis certains parents, dans les centres importants de ce comté, qui pour ne pas payer de taxes scolaires, préfèrent garder leurs enfants à la maison. Je les blâme ouvertement, et je dis que les souffrances qu'endureront plus tard leurs enfants, seront un poids énorme qui ébranleront les épaules des parents devenus vieux. L'enfant qui court les rues se prépare une bien pénible existence; dans la vie, il ne sera qu'un porteur d'eau s'il n'a pas un jour ou l'autre l'opportunité de cracher à la figure des siens. Qui me prouvera le contraire? La rue, c'est l'école du vice. Ce n'est pas dans la rue qu'on apprend à écrire, ce n'est pas dans la rue qu'on s'arme pour demain, qu'on apprend sa religion, qu'on acquiert des principes et des bons sentiments. Sont-ce les parents qui peuvent instruire leurs enfants? Je dis que non. Ils ont l'obligation morale de les surveiller, mais c'est aux professeurs que va le soin de distribuer l'instruction.

Et dans la Province de Québec, notre système d'éducation nous fait honneur. Allons plus loin. S'il est une maison devant laquelle je m'incline, c'est la petite école du rang. Là, dix mois durant, une institutrice parfois très jeune, ouvre l'intelligence et la pensée d'une vingtaine de marmottes. Sublime dans son rôle, je l'admire. Son dévouement est continu, obscur, sans mention spéciale dans l'histoire, mais plus que tout autre, elle est le cœur sur lequel s'appuie sans cesse le maintien et la survie de la race.

La petite école! C'est la base de la vie, les premiers pas et les premiers coups d'ailes. C'est là que le cerveau s'ouvre au savoir comme la rose au soleil par la goutte de rosée. C'est là que se dessinent les premiers mystères de la grammaire, que se précisent les grandes lignes de la religion du Christ, et celui là qui pendant huit ou dix ans a fréquenté la petite école en sait suffisamment pour faire au moins sa vie.

Dans nos campagnes, dans les rangs surtout, ceci demande des sacrifices aux parents. L'école est parfois à plusieurs milles, et c'est loin pour les petits, surtout l'hiver. Mais, pensez à l'avenir des vôtres; n'allez pas le sacrifier sous ce simple prétexte que votre grand garçon pourrait vous aider à la maison. Le plus bel héritage qu'un père peut laisser à son enfant, c'est l'instruction.

Le gouvernement paie les écoles dont le coût de construction ne dépasse pas \$1200.00. C'est suffisant pour certains rangs. "C'est bien beau, disent quelques-uns, mais il nous faudra payer la maîtresse." Si je n'avais pas entendu cette réflexion de mes propres oreilles, je ne la croirais pas tant elle me paraît ridicule. Pauvres petits esprits, coeurs étroits et mesquins, pourquoi donc vivez-vous et avez-vous des enfants?

Le gouvernement paie les écoles dont le coût de construction ne dépasse pas \$1200.00. C'est suffisant pour certains rangs. "C'est bien beau, disent quelques-uns, mais il nous faudra payer la maîtresse." Si je n'avais pas entendu cette réflexion de mes propres oreilles, je ne la croirais pas tant elle me paraît ridicule. Pauvres petits esprits, coeurs étroits et mesquins, pourquoi donc vivez-vous et avez-vous des enfants?

ELLE SOUFFRAIT DE DOULEURS DANS LE DOS

UNE DAME DE QUEBEC FUT GUERIE PAR LES PILULES DE DODD.

Mme J. Pari parle hautement de ce remède fameux au Canada.

Château Richer, Février 1931

"Pendant dix ans, j'ai souffert du mal de dos," écrit Mme Jacques Pari, une dame bien connue dans cette localité. "J'ai consulté des médecins qui m'ont donné des remèdes, mais aucun ne me fit de bien. Je lus quelque chose au sujet des Pilules de Dodd pour les reins et je résolus de les essayer. J'en ai pris douze boîtes et aujourd'hui je suis très bien. Mon mari en a pris aussi pour son mal aux reins. Nous avons soin de toujours en avoir à la maison."

La raison pour laquelle les Pilules de Dodd ont obtenu une place préminente parmi les remèdes de famille, c'est que les maux ordinaires de chaque jour ont leur cause dans les reins malades. Le Rhumatisme, les maux dans le dos, les troubles urinaires, etc., peuvent provenir directement ou indirectement des reins en désordre.

Les Pilules de Dodd ont gagné leur réputation comme remède pour les reins par le bien qu'elles font.

Lisez nos Petites Annonces

Pour les jeter dans la vie, sans moyens de réussite. Est-ce une raison, parce que vous n'êtes pas instruits et que par un hasard heureux vous avez réussi, de croire et de vous vanter que vos enfants réussiront sans passer par l'école? Malheur à vous, parents mous ou mesquins, prenez garde que plus tard, pour sauver quelques dollars, pour n'avoir pas voulu faire quelques sacrifices, vous ne soyez punis par les lois mêmes de la nature, et que vos enfants se tournent contre vous, vous rejettent ou vertement?

Quant à vous qui savez ce que vaut l'instruction, si minime soit-elle, travaillez pour la province en faisant instruire vos petits. Pensez à eux, songez qu'un jour ou l'autre vous pouvez partir, et qu'ils restent dans la vie, auront à vous bénir et vous remercier. L'instruction ne se perd pas; un homme instruit vaut deux hommes.

Lionel BERTRAND

## PAUVRE MARIELLE

Dédié à M. et Mme L.-H. Hébert, Sainte-Thérèse

Elle se nommait Marielle. Elle n'était qu'une enfant, n'ayant connu de l'existence que huit années. Huit années faites de santé, de joies naïves, de bonheurs enfantins, à l'ombre du nid, près de parents aimés. Subitement, d'une maladie trop cruelle pour une petite, trop brutale vu qu'elle ne pardonne pas, elle est morte, et quelques heures plus tard, au cimetière on transportait son corps...

Tous les jours, depuis trois ans, je la voyais, et à la voir ainsi, je m'étais habitué à la considérer comme une petite amie. Dans le cadre de mon travail, elle avait sa place, et comme le rayon de soleil, et quand je la regardais jouer sur le trottoir, les joues débordantes de santé, je pensais qu'à cet âge, il me faisait bon de vivre. Grande elle était, déjà petite demoiselle, tendre au possible, bonne, compatissante et sociable pour les petites voisines qui partageaient ses jeux. Pas de colères chez elle, pas de mots durs sur ses lèvres, pas d'arrogance dans ses gestes, bref un bijou d'enfant qui marche, vous regarde de ses beaux yeux, vous interroge parfois, qui s'applique à plaire et que vous admirez doucement.

De ses petites sœurs, elle était la gardienne. On eût dit une maman dans son rôle de tendresse... Avec elle, sérieuse pour son âge, rien à craindre; de l'oeil, elle les surveille; tombent-elles, elle court et les aide; elle sèche leurs larmes si dans la chute les genoux se sont meurtris; et contre les voisins, les protège et les défend. A l'école, elle allait depuis plus de deux ans, ponctuelle et sage, et le soir, sur la grande table de famille, elle perfectionnait ses premiers essais. Elle lisait, comptait, écrivait, et le sommeil, si cher à la jeunesse, la prenait tout à coup, dorait ses rêves de beaux cahiers, et le lendemain pimpante, rose et gaie, elle partait pour l'école, le sourire sur la bouche et la joie dans le cœur.

Les grands yeux bleus, intelligents, et quelquefois rêveurs, se sont fermés; les joues où mordait la santé ont pâli; les cheveux qu'une mère aimée à baiser sont devenus humides; la petite bouche, douce musique qui égaye une maison, s'est tue; la petite demoiselle n'est plus. Pourquoi donc — et souvent je me le suis demandé — Dieu fauche-t-il l'épi blond avant qu'il n'ait mûri? Pourquoi l'enfant qui n'a pas fait de mal et qui tombe brisé, comme la rose sous un méchant coup de vent? Pourquoi voit-on des braves gens mourir, quand il y a des vieillards qui, un pied dans la tombe, désespèrent mourir, le demandant sans cesse à Dieu, et vient les jours se succéder et s'accroître les souffrances? Pourquoi s'en vont-ils, ces bambins, si ce n'est que Dieu d'un seul coup d'aile, et que regardant sur la terre, il en choisit au hasard pour augmenter les célestes phalanges... C'est qu'ils sont trop purs pour la terre, déjà mûri pour le paradis, et que le Créateur, dans sa sagesse, pose des lois qui font la joie de Dieu et la joie de l'homme.

Votre foyer, parents s'est assombri... Un vide s'est fait, et vous constataz avec étonnement qu'à la table, il manquait un sourire et dans le lo-

gis, une chanson... Je comprends votre tristesse et je la partage. Vous l'avez vue naître, risquer ses premiers pas dans vos bras tremblants, grandir, vous appeler: papa et maman; ses premiers mots, c'est vous qui les lui avez appris, comme la prière que tous les soirs, elle disait au pied de son lit. Et puis maintenant, vous la regardez avec orgueil, et votre pensée puisant dix ans dans l'avenir vous la montrait, grande fille, intelligente, jolies, fierté de votre demeure et consolation de votre vie.

L'épreuve est grande. Encore, si longtemps elle avait été malade, si du moins vous aviez éprouvé cette satisfaction de l'avoir veillée, soignée, il me semble que moins douloureux aurait été le coup de foudre... Mais partir du soir au matin, la sentir brusquement mourir entre vos bras, et quelques heures après, pour satisfaire la loi et protéger la santé publique de ce poison qu'est la diphtérie, la mener à la terre, lit où dorment tous les humains, voilà ce qui est poignant et terrible... Consolons-nous. L'oubli ne viendra pas dans vos coeurs aussi vite que l'herbe qui remplit le champ sur sa tombe, mais certains soirs, quand vous serez seuls au coin du feu, vous verrez flotter près de vous quelque chose de bleu: les ailes d'un ange revenant en votre

demeure égarer sur vos fronts des prières célestes et des caresses d'espoir.

Des enfants sont devant la porte. Ils sont une vingtaine, petits garçons et fillettes. Ils regardent, étonnés; tout bas, ils causent entre eux, ne comprenant presque rien à ce grand mystère, s'interrogeant et disant: elle est partie... De les écouter et cela me fait de la peine pour eux, car l'enfant atteint l'ensemble si les détails lui échappent. Ils ont vu tout à l'heure un petit cercueil blanc s'en aller vers le cimetière, et ils se demandent pourquoi en terre on la porte si vite, et pourquoi, comme dans les autres familles, on ne permet pas de la voir. Tristement ils s'en vont, causant à voix basse, comme s'ils craignaient de faire trop de bruit... Ils s'en vont, le cœur plein de regrets, émus, ne voulant plus jouer pour respecter la mémoire de la petite camarade qui n'est plus de la terre. Moi-même un instant je me recueille; penant aux coups de faulx que Dieu dans ma famille donna, je regarde le firmament, et ma pensée le traverse, pour regarder dans l'au-delà, ceux qui loin de la terre et en face de Dieu, chantent dans le ciel la venue d'une petite âme qui ouvre ses ailes à l'Éternité...

CELIBER

"BONJOUR, MAMAN, Je suis bien."



Les taux du soir des appels entre postes (n'importe quel) sont maintenant en vigueur à 7 p.m. Les taux de la nuit commencent à 8.30 p.m.



## "c'est L'HEURE de la Frontenac

Frontenac Export Ale



D'un arôme agréable, doux et satisfaisant, le Whisky Three Castles doit son incomparable saveur aux malts de qualité supérieure provenant des Hautes et Basses Terres d'Ecosse. Et cependant, en dépit de son excellence, il vous est offert à un prix qui vous permet de le servir dans toutes les occasions.

Les flacons sont faits pour se glisser facilement dans la poche et on les ouvre sans tire-bouchon.

WILLIAM WHITELEY & CO., LEITH, ECOSSE

13 onces  
\$1.60

26 onces  
\$3.00

**THREE CASTLES**  
EXTRA SPECIAL  
LIQUEUR WHISKY

## NOUVELLES DE SAINT-JEROME

— Samedi dernier, 7 février, M. et Mme Gabriel Jacob recevaient à une partie de cartes.

Parmi les invités on remarquait: Mmes J. B. Primeau, Wilfrid Jacob, M. et Mme René Blain, M. et Mme Raoul Labelle, et leurs enfants Jean-Claude et Carmen, M. et Mme Antonio Jacob, Mmes Mabel-McKale, Andrée, Marthe, Jacqueline Primeau, Rolande Jac. et M. Marcel Jacob.

Des prix furent distribués. Les heureux gagnants furent:

Prix de présence, Mlle Marthe Primeau; Prix pour dames, Andrée Primeau; Prix de consolation, Mme Wilfrid Jacob; Prix pour hommes: M. Antonio Jacob; Prix de consolation: Marcel Jacob.

La partie de cartes terminée, un délicieux goûter fut servi.

— M. et Mme Edouard Desjardins et leurs enfants: Marguerite, Céline et Guy, de Lacette étaient de passage ici, cette semaine pour assister aux funérailles de M. A. Charbonneau.

— Ces jours derniers, M. et Mme Maxime Filion recevaient à une soirée. Parmi les invités on remarquait: M. et Mme Adonias Raymond et leur bébé Fernand, MM. et Mmes Félix Paquin, Joseph Lévesque et leurs enfants Floriane et Régent, M. Patrick Sauriol, Mmes Armandine Paquin, Hélène et Blanche Crispin, Jeanne Paquin, Marguerite et Amy Poisy, Germaine et Gergette Lachance, Rosanna Boulé, Rosa et Germaine Poirier, Marie-Ange Charbonneau, Marie-Louise et Marie-Rose Cadioux, Juliette Raymond, MM. Placide Raymond, Armand Paquin, Roméo Thibault, Hervé, Paul et Roger Poisy, Elzéar Paquin, Euclide Cloutier, Léo Giroux, Gaspard Sauriol, Armand Lévesque, M. Lapointe, M. Filion, Hervé Menier, Georges Beauchamp, Napoléon Cadioux, Mlle Lacinia Lévesque, Thérèse et Geneviève Filion, Mlle Gingras, Mme Prud'homme, M. M. Charette et autres.

Il y eut chant, musique et danse, après quoi on servit un délicieux goûter.

— M. Rod. Masson, de Terrebonne, était de passage ici cette semaine, en voyage d'affaires.

— A M. Oscar Corbeil retenu à sa chambre par maladie, nous souhaitons un prompt rétablissement.

— C'est avec plaisir que nous annonçons le mariage de Mlle Blanche Ratelle avec M. Florian Roy.

— Mmes Yvette et Marguerite Lauzon de Montréal, sont en promenade chez M. et Mme Alcide Lévesque.

— M. et Mme Nap. Leclair, de Montréal, était de passage à Saint-Jérôme, lundi dernier.

— Mlle R.-A. Lévesque a été l'heureuse gagnante du tirage de deux centres au filet organisé par Mlle de Montigny.

— M. et Mme Joseph Thibault ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis, de la naissance d'une fille qui a reçu au baptême, les noms de Marie-Maud-Fabienne. Parrain et marraine, M. et Mme Emmanuel Castonguay. Porteuse, Mme Odile Ouellette grand-mère de l'enfant.

— Les sœurs Notre-Dame du Bon Conseil, viennent de faire l'acquisition de la résidence du notaire Eugène Lévesque, autrefois la propriété de Mme J.-J. Grignon. Les sœurs ont acheté cette résidence, pour en faire un foyer pour les jeunes filles.

— Il nous fait plaisir d'apprendre le prochain mariage de notre ami et ancien citoyen de Saint-Jérôme, M. Roland Boek avec Mlle Jeannette Francoeur, fille de Mme J. A. Francoeur, et nièce de l'honorable Francoeur, dans le cabinet Taschereau.

— Dans le courant de cette semaine, nous avions la visite à nos bureaux, de M. Hector Bilodeau, garde-Forêt de Saint-Donat. Tout en causant, il nous a fait plaisir d'apprendre que M. Bilodeau était intéressé dans la Cie de Téléphone de St. Donat Ltée, dans l'Hôtel du Lac Armand, le rendez-vous des favoris de la pêche et de la chasse, et en droit idéal pour le touriste, un des propriétaires de l'aqueduc de Saint-Donat et aussi intéressé dans le moulin à scie.

— Nous souhaitons la bienvenue à M. Léopold Ethier, commis-pharmacie à la Pharmacie Landry, M. Ethier viendra demeurer avec sa famille parmi nous.

— M. Gérard Bélisle est de retour d'un voyage à Saint-Hyacinthe, où il a rendu visite à ses parents.

— M. Guido Sabourin de Mont-Laurier, était de passage à Saint-Jérôme cette semaine.

— Faisaient la quête, aux différentes messes, dimanche dernier:

7.30 hres: Mmes Simone et Cécile Tessier.

8.30 hres: Mmes Eva Champagne, Gabrielle Grignon, Juliette Champagne et E. M. Champagne.

9.30 hres: Mmes René Lauzon, Ex-laplat Labelle, O. Villeneuve, Edouard Labelle.

## LES COURS D'HISTOIRE SUR LA MUSIQUE

Hier soir M. Arthur Letondal, de Montréal, a fait une conférence sur Litz. Il était accompagné de Mlle Jeanne Valois, pianiste.

L'honorable Fernand Rinfret nous fit l'honneur de présider cette conférence.

Avec son tact continu et des paroles charmantes il remercia le conférencier et l'artiste qui l'accompagnait.

## DECES

Le 11 du courant, est décédée, à l'âge de 35 ans, l'épouse de M. Marc Vermette, notaire, à Saint-Juvier.

Les funérailles auront lieu demain, samedi, à Saint-Juvier, à 10 h.

Nous prions M. Marc Vermette d'agréer nos profondes condoléances dans le deuil qui le frappe.

## GRAPHOLOGIE

Notre collaborateur Claude Servan ayant été malade ces jours derniers, se voit dans l'obligation de remettre ses études graphologiques à la semaine prochaine, et s'excuse auprès de ses correspondants pour ce retard involontaire.

## FUNERAILLES DE M. J. CHARBONNEAU

Mardi, le 10 courant à 10.30 hres ont eu lieu les funérailles de M. Joseph Charbonneau (époux de Mme Rose-Délina Guénette), décédé à l'âge de 75 ans.

Le défunt laisse pour pleurer sa perte cinq fils: Joseph, Jules-Edouard, Albert, Léopold et Arthur; cinq filles: Eugénie, Sœur Marie-Victoire, de la Congrégation des Sœurs Sainte-Anne (Rosanna), Mmes J.-D. Guay (Blanche) de Montréal, Athanasie Desjardins (Reine-Aimée) de Terrebonne, Armand Taillon (Valentine) de Montréal, une sœur, Sœur Marie Ovide de la congrégation des Sœurs Sainte-Anne (Lucie); un frère, Ovide Guénette, ex-maire de Ste-Anne des Plaines.

Le service funéraire fut chanté par l'abbé Albert Charbonneau, assisté des abbés Robillard et Chaumont, comme diacre et sous-diacre.

Un nombreux et imposant cortège avait tenu à rendre un dernier témoignage d'estime à cet intègre citoyen dont nous déplorons la perte.

La hamière des Tertiaires de St-François portée par MM. C. Huot, E. Daoust, S. Desormeaux, Albert Thinel, Camille Huot et Raoul Lalonde précédait le cortège.

Conduisaient le deuil: Les fils du défunt: Joseph, Jules-Edouard, Albert, Léopold et Arthur; ses gendres: J. D. Guay, A. Desjardins, Armand Taillon.

Dans le convoi funéraire on remarquait: l'honorable B. Nantel, MM. J. B. Primeau, J.-E. Parent, notaire, Dr L. Labelle, Victor et Gustave Lévesque, notaires, le Rév. frère Eusèbe Dr Rosaire Lapointe, L.-C. Taillon, J.-P. Rolland, Ant. Desjardins, R. Lalonde, P. Rolland, A. Sigonin, notaire, G. Cadioux, Jean Simard, F. Bélaingier, W. Guénette, C. Robert, A. Labelle, G. A. Leclerc, L. Parent, J. Doré, W. Huot, Ad. Labelle, O. Gingras, Jos. Forget, E. Huot, J. Corbeil, S. Hattien, Léopold Corbeil, Jos. Filion, L. Armand, A. Vaillancourt, Armand Parent, J. A. Matte, G. Lither, A. Allard, A. Guénette, O. Danis, M. Lalonde, A. Lebeau, Jos. Larocque, Elie Thérien, Nap. Valiquette, D. Lauzon, E. Delorme, W. Martin, P. Boivin, J. Yale, P. Charbonneau, M. Filion, A. Rochon, J. A. Lessard, J. N. Desjardins, Henri Parent, Janvier et Léopold Corbeil, A. Robert, A. Cadioux, Emile Lauzon, H. Longpré, Hermann Barrette, avocat, S. Morand, L. Valiquette, R. Charbonneau, A. Laurin, Eugène Lallouche, Jérôme Guénette, Arthur Lauzon, Jos. Lamoignon, M. Pelletier, W. Ethier, C.-A. Lorrain, D. D. Desjardins, J. Bertrand, C. Simard, R. Prud'homme, Jos. Lecompte, Jos. Robert, A. Deslauriers, H. Gascon, A. Filiatrault, R. Plouffe, J. Vermette, O. Quenneville, R. Lauzon, R. Castonguay, O. Prud'homme, les élèves de l'école normale et du Pensionnat, sous la direction des Rév. Sœurs Sainte-Anne, et une foule d'autres.

La famille Charbonneau remercie sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathies à l'occasion de leur deuil, soit par sympathies, offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visite ou assistance aux funérailles.

— Nous souhaitons la bienvenue à M. Léopold Ethier, commis-pharmacie à la Pharmacie Landry, M. Ethier viendra demeurer avec sa famille parmi nous.

— M. Gérard Bélisle est de retour d'un voyage à Saint-Hyacinthe, où il a rendu visite à ses parents.

— M. Guido Sabourin de Mont-Laurier, était de passage à Saint-Jérôme cette semaine.

— Faisaient la quête, aux différentes messes, dimanche dernier:

7.30 hres: Mmes Simone et Cécile Tessier.

8.30 hres: Mmes Eva Champagne, Gabrielle Grignon, Juliette Champagne et E. M. Champagne.

9.30 hres: Mmes René Lauzon, Ex-laplat Labelle, O. Villeneuve, Edouard Labelle.

— Ces jours derniers, M. et Mme Maxime Filion recevaient à une soirée. Parmi les invités on remarquait: M. et Mme Adonias Raymond et leur bébé Fernand, MM. et Mmes Félix Paquin, Joseph Lévesque et leurs enfants Floriane et Régent, M. Patrick Sauriol, Mmes Armandine Paquin, Hélène et Blanche Crispin, Jeanne Paquin, Marguerite et Amy Poisy, Germaine et Gergette Lachance, Rosanna Boulé, Rosa et Germaine Poirier, Marie-Ange Charbonneau, Marie-Louise et Marie-Rose Cadioux, Juliette Raymond, MM. Placide Raymond, Armand Paquin, Roméo Thibault, Hervé, Paul et Roger Poisy, Elzéar Paquin, Euclide Cloutier, Léo Giroux, Gaspard Sauriol, Armand Lévesque, M. Lapointe, M. Filion, Hervé Menier, Georges Beauchamp, Napoléon Cadioux, Mlle Lacinia Lévesque, Thérèse et Geneviève Filion, Mlle Gingras, Mme Prud'homme, M. M. Charette et autres.

Il y eut chant, musique et danse, après quoi on servit un délicieux goûter.

— M. Rod. Masson, de Terrebonne, était de passage ici cette semaine, en voyage d'affaires.

— A M. Oscar Corbeil retenu à sa chambre par maladie, nous souhaitons un prompt rétablissement.

— C'est avec plaisir que nous annonçons le mariage de Mlle Blanche Ratelle avec M. Florian Roy.

— Mmes Yvette et Marguerite Lauzon de Montréal, sont en promenade chez M. et Mme Alcide Lévesque.

— M. et Mme Nap. Leclair, de Montréal, était de passage à Saint-Jérôme, lundi dernier.

— Mlle R.-A. Lévesque a été l'heureuse gagnante du tirage de deux centres au filet organisé par Mlle de Montigny.

— M. et Mme Joseph Thibault ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis, de la naissance d'une fille qui a reçu au baptême, les noms de Marie-Maud-Fabienne. Parrain et marraine, M. et Mme Emmanuel Castonguay. Porteuse, Mme Odile Ouellette grand-mère de l'enfant.

— Les sœurs Notre-Dame du Bon Conseil, viennent de faire l'acquisition de la résidence du notaire Eugène Lévesque, autrefois la propriété de Mme J.-J. Grignon. Les sœurs ont acheté cette résidence, pour en faire un foyer pour les jeunes filles.

— Il nous fait plaisir d'apprendre le prochain mariage de notre ami et ancien citoyen de Saint-Jérôme, M. Roland Boek avec Mlle Jeannette Francoeur, fille de Mme J. A. Francoeur, et nièce de l'honorable Francoeur, dans le cabinet Taschereau.

— Dans le courant de cette semaine, nous avions la visite à nos bureaux, de M. Hector Bilodeau, garde-Forêt de Saint-Donat. Tout en causant, il nous a fait plaisir d'apprendre que M. Bilodeau était intéressé dans la Cie de Téléphone de St. Donat Ltée, dans l'Hôtel du Lac Armand, le rendez-vous des favoris de la pêche et de la chasse, et en droit idéal pour le touriste, un des propriétaires de l'aqueduc de Saint-Donat et aussi intéressé dans le moulin à scie.

— Nous souhaitons la bienvenue à M. Léopold Ethier, commis-pharmacie à la Pharmacie Landry, M. Ethier viendra demeurer avec sa famille parmi nous.

— M. Gérard Bélisle est de retour d'un voyage à Saint-Hyacinthe, où il a rendu visite à ses parents.

— M. Guido Sabourin de Mont-Laurier, était de passage à Saint-Jérôme cette semaine.

— Faisaient la quête, aux différentes messes, dimanche dernier:

7.30 hres: Mmes Simone et Cécile Tessier.

8.30 hres: Mmes Eva Champagne, Gabrielle Grignon, Juliette Champagne et E. M. Champagne.

9.30 hres: Mmes René Lauzon, Ex-laplat Labelle, O. Villeneuve, Edouard Labelle.

## A NOS CORRESPONDANTS

— Faute d'espace, nous sommes forcés de remettre au prochain numéro des nouvelles de plusieurs localités. Nos correspondants voudront bien nous excuser.

## FEU MME G. GUENETTE

Ces jours derniers ont eu lieu les funérailles de Mme Godfrey Guénette, (née Melina Chartrand) âgée de 89 ans et 4 mois, épouse de feu Godfrey Guénette.

La défunte laisse dans le deuil, trois fils: Wilfrid, Wilfrid et Arthur; cinq filles: Mmes Théo, Bastien, A. Boivin, P. E. Leclair, J. O'Donnell, Mlle Maria Guénette, plusieurs petits enfants et arrière-petits enfants. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Brouillet qui chanta aussi le service, assisté des abbés Chaumont et Dugal, comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient: MM. et Mmes P. Cousineau, M. Labelle, R. Lalonde, M. et Mme Jodoin, M. S. Desormeaux, Mme E. Labelle.

La hamière de Saint-François portée par MM. E. Cousineau et M. Teasdale précédait le convoi funéraire. Mmes P. Paquette, R. Forget, A. Papien, J. Drouin en portaient les rubans.

Venaient ensuite la hamière des Dames de Sainte-Anne, portée par MM. F. Leclair et G. Guénette. En portaient les rubans: Mmes J. E. Robert, J. Leclair, R. Gingras et G. Toupin.

Les fils de la défunte conduisaient le deuil.

Dans le cortège on remarquait: MM. N. Langlois, A. Boivin, P. E. Leclair, M. J. O'Donnell, R. Leclair, J. Leclair, R. Gingras, L. Leclair, Jules Guénette, F. Leclair, Guy Guénette, J. O'Donnell, C. O'Donnell, J. W. Cyr, E. Lauzon, J. A. Matte, F. Tessier, J. Vermette, J. Maisonneuve, P. Chabot, J. Cadioux, J. E. Robert, A. Paquette, D. Thérien, C. Robert, J. Dubois, A. Gauthier, J. Sauriol, H. Forget, A. Gauthier, L. L. Plante, A. Laliberté, H. Gascon, A. Raymond, M. Aurèle, A. Avons, W. Morand, A. Clermont, M. Filion, A. Clermont, Mmes Honier, A. Lévesque, J. Boyer, A. Carrière, J. Corbeil, O'Donnell et plusieurs autres.

— Ces jours derniers, M. et Mme Maxime Filion recevaient à une soirée. Parmi les invités on remarquait: M. et Mme Adonias Raymond et leur bébé Fernand, MM. et Mmes Félix Paquin, Joseph Lévesque et leurs enfants Floriane et Régent, M. Patrick Sauriol, Mmes Armandine Paquin, Hélène et Blanche Crispin, Jeanne Paquin, Marguerite et Amy Poisy, Germaine et Gergette Lachance, Rosanna Boulé, Rosa et Germaine Poirier, Marie-Ange Charbonneau, Marie-Louise et Marie-Rose Cadioux, Juliette Raymond, MM. Placide Raymond, Armand Paquin, Roméo Thibault, Hervé, Paul et Roger Poisy, Elzéar Paquin, Euclide Cloutier, Léo Giroux, Gaspard Sauriol, Armand Lévesque, M. Lapointe, M. Filion, Hervé Menier, Georges Beauchamp, Napoléon Cadioux, Mlle Lacinia Lévesque, Thérèse et Geneviève Filion, Mlle Gingras, Mme Prud'homme, M. M. Charette et autres.

Il y eut chant, musique et danse, après quoi on servit un délicieux goûter.

— M. Rod. Masson, de Terrebonne, était de passage ici cette semaine, en voyage d'affaires.

— A M. Oscar Corbeil retenu à sa chambre par maladie, nous souhaitons un prompt rétablissement.

— C'est avec plaisir que nous annonçons le mariage de Mlle Blanche Ratelle avec M. Florian Roy.

— Mmes Yvette et Marguerite Lauzon de Montréal, sont en promenade chez M. et Mme Alcide Lévesque.

— M. et Mme Nap. Leclair, de Montréal, était de passage à Saint-Jérôme, lundi dernier.

— Mlle R.-A. Lévesque a été l'heureuse gagnante du tirage de deux centres au filet organisé par Mlle de Montigny.

— M. et Mme Joseph Thibault ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis, de la naissance d'une fille qui a reçu au baptême, les noms de Marie-Maud-Fabienne. Parrain et marraine, M. et Mme Emmanuel Castonguay. Porteuse, Mme Odile Ouellette grand-mère de l'enfant.

— Les sœurs Notre-Dame du Bon Conseil, viennent de faire l'acquisition de la résidence du notaire Eugène Lévesque, autrefois la propriété de Mme J.-J. Grignon. Les sœurs ont acheté cette résidence, pour en faire un foyer pour les jeunes filles.

— Il nous fait plaisir d'apprendre le prochain mariage de notre ami et ancien citoyen de Saint-Jérôme, M. Roland Boek avec Mlle Jeannette Francoeur, fille de Mme J. A. Francoeur, et nièce de l'honorable Francoeur, dans le cabinet Taschereau.

— Dans le courant de cette semaine, nous avions la visite à nos bureaux, de M. Hector Bilodeau, garde-Forêt de Saint-Donat. Tout en causant, il nous a fait plaisir d'apprendre que M. Bilodeau était intéressé dans la Cie de Téléphone de St. Donat Ltée, dans l'Hôtel du Lac Armand, le rendez-vous des favoris de la pêche et de la chasse, et en droit idéal pour le touriste, un des propriétaires de l'aqueduc de Saint-Donat et aussi intéressé dans le moulin à scie.

— Nous souhaitons la bienvenue à M. Léopold Ethier, commis-pharmacie à la Pharmacie Landry, M. Ethier viendra demeurer avec sa famille parmi nous.

— M. Gérard Bélisle est de retour d'un voyage à Saint-Hyacinthe, où il a rendu visite à ses parents.

— M. Guido Sabourin de Mont-Laurier, était de passage à Saint-Jérôme cette semaine.

— Faisaient la quête, aux différentes messes, dimanche dernier:

7.30 hres: Mmes Simone et Cécile Tessier.

8.30 hres: Mmes Eva Champagne, Gabrielle Grignon, Juliette Champagne et E. M. Champagne.

9.30 hres: Mmes René Lauzon, Ex-laplat Labelle, O. Villeneuve, Edouard Labelle.

— Ces jours derniers, M. et Mme Maxime Filion recevaient à une soirée. Parmi les invités on remarquait: M. et Mme Adonias Raymond et leur bébé Fernand, MM. et Mmes Félix Paquin, Joseph Lévesque et leurs enfants Floriane et Régent, M. Patrick Sauriol, Mmes Armandine Paquin, Hélène et Blanche Crispin, Jeanne Paquin, Marguerite et Amy Poisy, Germaine et Gergette Lachance, Rosanna Boulé, Rosa et Germaine Poirier, Marie-Ange Charbonneau, Marie-Louise et Marie-Rose Cadioux, Juliette Raymond, MM. Placide Raymond, Armand Paquin, Roméo Thibault, Hervé, Paul et Roger Poisy, Elzéar Paquin, Euclide Cloutier, Léo Giroux, Gaspard Sauriol, Armand Lévesque, M. Lapointe, M. Filion, Hervé Menier, Georges Beauchamp, Napoléon Cadioux, Mlle Lacinia Lévesque, Thérèse et Geneviève Filion, Mlle Gingras, Mme Prud'homme, M. M. Charette et autres.

Il y eut chant, musique et danse, après quoi on servit un délicieux goûter.

— M. Rod. Masson, de Terrebonne, était de passage ici cette semaine, en voyage d'affaires.

— A M. Oscar Corbeil retenu à sa chambre par maladie, nous souhaitons un prompt rétablissement.

— C'est avec plaisir que nous annonçons le mariage de Mlle Blanche Ratelle avec M. Florian Roy.

— Mmes Yvette et Marguerite Lauzon de Montréal, sont en promenade chez M. et Mme Alcide Lévesque.

— M. et Mme Nap. Leclair, de Montréal, était de passage à Saint-Jérôme, lundi dernier.

— Mlle R.-A. Lévesque a été l'heureuse gagnante du tirage de deux centres au filet organisé par Mlle de Montigny.

— M. et Mme Joseph Thibault ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis, de la naissance d'une fille qui a reçu au baptême, les noms de Marie-Maud-Fabienne. Parrain et marraine, M. et Mme Emmanuel Castonguay. Porteuse, Mme Odile Ouellette grand-mère de l'enfant.

— Les sœurs Notre-Dame du Bon Conseil, viennent de faire l'acquisition de la résidence du notaire Eugène Lévesque, autrefois la propriété de Mme J.-J. Grignon. Les sœurs ont acheté cette résidence, pour en faire un foyer pour les jeunes filles.

— Il nous fait plaisir d'apprendre le prochain mariage de notre ami et ancien citoyen de Saint-Jérôme, M. Roland Boek avec Mlle Jeannette Francoeur, fille de Mme J. A. Francoeur, et nièce de l'honorable Francoeur, dans le cabinet Taschereau.

— Dans le courant de cette semaine, nous avions la visite à nos bureaux, de M. Hector Bilodeau, garde-Forêt de Saint-Donat. Tout en causant, il nous a fait plaisir d'apprendre que M. Bilodeau était intéressé dans la Cie de Téléphone de St. Donat Ltée, dans l'Hôtel du Lac Armand, le rendez-vous des favoris de la pêche et de la chasse, et en droit idéal pour le touriste, un des propriétaires de l'aqueduc de Saint-Donat et aussi intéressé dans le moulin à scie.

— Nous souhaitons la bienvenue à M. Léopold Ethier, commis-pharmacie à la Pharmacie Landry, M. Ethier viendra demeurer avec sa famille parmi nous.

— M. Gérard Bélisle est de retour d'un voyage à Saint-Hyacinthe, où il a rendu visite à ses parents.

— M. Guido Sabourin de Mont-Laurier, était de passage à Saint-Jérôme cette semaine.

— Faisaient la quête, aux différentes messes, dimanche dernier:

7.30 hres: Mmes Simone et Cécile Tessier.

8.30 hres: Mmes Eva Champagne, Gabrielle Grignon, Juliette Champagne et E. M. Champagne.

9.30 hres: Mmes René Lauzon, Ex-laplat Labelle, O. Villeneuve, Edouard Labelle.

des idées sages, de l'expérience parfois plus solide que la nôtre, et souvent beaucoup de bien peut surgir de ces conversations, si l'on veut bien y prendre part ou les écouter favorablement pour en tirer profit.

N'avons-nous pas là un moyen à la portée de tous pour mieux se connaître, pour plus s'estimer dans ces groupements que nous voudrions voir plus nombreux, et où l'on appréciera davantage l'utilité, l'influence de la discussion faite dans le calme, avec logique et tout le raisonnement possible pour éclairer et définir toutes situations qui seront soumises à l'étude, afin de se protéger, davantage mutuellement.

Aux réunions des membres de la Chambre de Commerce, c'est là surtout le temps opportun d'émettre ses idées, de faire valoir ses opinions, pour trouver une solution aux projets divers qui se présentent dans l'intérêt du commerce.

Pourtant chacun devrait avoir son bon mot à dire, pour aider à résoudre les questions à être soumises; que chaque membre de la Chambre de Commerce, apporte son influence, et son expérience pour stimuler, pour promouvoir toujours plus le commerce et pour vaincre certaines influences qui tentent de vouloir dominer dans notre ville.

Les besoins du commerce sont peut-être plus nombreux qu'un chacun peut le croire, songons-y bien; Si chaque homme d'affaires faisait partie de la Chambre de Commerce, et y apportait sa part d'intérêt et le même dévouement qu'il y met à son propre commerce, nous verrions surgir une coopération, une union d'hommes d'affaires où la confraternité et la mutualité produiraient beaucoup de bien pour un chacun en particulier. Mais, direz-vous, on n'a qu'à le vouloir. Oui, plus prendre une résolution définie, pour faire sa part commune pour les besoins du commerce de notre ville, que nous voulons tous voir continuer de prospérer.

Puis avec de la volonté, avec de l'ensemble, avec de l'esprit d'unité, nous verrons se manifester une force, se produire l'effet que bien des gens attendent à voir se réaliser, pour améliorer, activer toujours plus la renommée croissante de notre ville.

Or, pour réussir au gré de nos desirs, marchons nombreux et résolus vers un même but, pour un même idéal plutôt que de nous laisser aller parfois à l'apathie, faute d'initiative pour pourvoir aux besoins du commerce de Saint-Jérôme.

Toujours il faut des hommes d'action, pour continuer de faire régner le progrès, car c'est toujours par la persévérance et l'effort soutenu que nous obtiendrons le succès, tandis que la critique, l'inertie et la division sont peu productives de bons résultats. (Oui l'œuvre des paresseux ou des jaloux est de critiquer faute de courage ou par malice).

La prospérité dont nous jouissons, est le résultat du travail ardu des personnes actives et zélées, qui ont contribué généreusement au développement constant de notre ville. Quel admirable exemple à suivre.

Donc, si tous nos hommes d'affaires voulaient faire partie de la Chambre de Commerce, et si l'on y mettait de l'enthousiasme et tout le zèle nécessaire plutôt que de critiquer, hélas! parfois sans raison, nous constaterions les bons effets que produirait une association d'hommes vraiment intéressés à promouvoir encore plus non seulement le commerce, mais le développement continu de Saint-Jérôme.

Maintenant, que conclure de ces remarques? Les hommes d'affaires pourront nous le prouver, le définir, s'ils veulent bien s'associer à la Chambre de Commerce, et par là prendre part aux activités et aux délibérations de leurs réunions.

Laissons pour un moment de côté la question de contribution, quelques piastres par année pour pouvoir travailler en union de principes, et pour appartenir à ce corps essentiellement favorable au commerce, qui veut avant tout l'intérêt général autant que possible, le bien-être d'un chacun de ses membres, et il est bon de se patroniser par un mutuel intérêt.

Toujours, il est bon d'être conscient de ses responsabilités et de se protéger par l'union contre les difficultés qui se présentent, pour tâcher d'amener de nouvelles industries dans notre ville, pour pouvoir aider le commerce plus efficacement en devenant membre de la Chambre de Commerce, de Saint-Jérôme.

J.-W. CYR, Président

— Ces jours derniers, M. et Mme Maxime Filion recevaient à une soirée. Parmi les invités on remarquait: M. et Mme Adonias Raymond et leur bébé Fernand, MM. et Mmes Félix Paquin, Joseph Lévesque et leurs enfants Floriane et Régent, M. Patrick Sauriol, Mmes Armandine Paquin, Hélène et Blanche Crispin, Jeanne Paquin, Marguerite et Amy Poisy, Germaine et Gergette Lachance, Rosanna Boulé, Rosa et Germaine Poirier, Marie-Ange Charbonneau, Marie-Louise et Marie-Rose Cadioux, Juliette Raymond, MM. Placide Raymond, Armand Paquin, Roméo Thibault, Hervé, Paul et Roger Poisy, Elzéar Paquin, Euclide Cloutier, Léo Giroux, Gaspard Sauriol, Armand Lévesque, M. Lapointe, M. Filion, Hervé Menier, Georges Beauchamp, Napoléon Cadioux, Mlle Lacinia Lévesque, Thérèse et Geneviève Filion, Mlle Gingras, Mme Prud'homme, M. M. Charette et autres.

Il y eut chant, musique et danse, après quoi on servit un délicieux goûter.

— M. Rod. Masson, de Terrebonne, était de passage ici cette semaine, en voyage d'affaires.

# Le Procès Nantel-Thomas à Mont-Laurier

## Thomas est trouvé coupable du meurtre d'Arthur Nantel et expie son crime sur l'échafaud

De notre envoyé spécial — La salle d'audience était comble, attentive et religieuse, le soleil d'une belle journée d'hiver filtrait à travers les grandes fenêtres et se mirait sur le tapis des pupitres des avocats, sur le banc du juge, sur les poteaux dorés qui séparent le peuple de la justice, quand Edouard Thomas dit Tranche-montagne, accompagné de deux gardes, entra mardi dans la salle, les yeux baissés vers la terre, la figure terne et ravagée par les larmes, chancelant sur ses jambes craintives, et gagna le banc qui lui est réservé, où il s'effondra, couvrant rapidement sa figure de ses mains amaigries. Un frisson courut dans l'assemblée. La foule même si elle n'aime pas le mal, sympathise naturellement avec celui qui souffre. Et c'était plus qu'émouvant que de regarder ce jeune homme, vêtu d'un complet bleu bien pressé, souliers magnifiquement cirés, chemise peignée avec soin, faux-col et cravate ajustés à merveille, qui présente un abord sympathique, une physionomie toute de bonté, et dont les pleurs coulent sans cesse, regrettant le passé et craignant peut-être l'avenir. Refoulant ses larmes, les mains l'une dans l'autre, la tête couchée sur l'épaule droite, il baissa ses yeux dont on distingue les pupilles bleues, et ses lèvres qui remuent, prient celui qui est la Force. Mais, il est là, prisonnier, accusé du meurtre d'Arthur Nantel, tué à l'Annonciation, le 29 septembre dernier, avant de subir un procès, à affronter la cour et à attendre qu'on le juge. Sa compagne, Mme Arthur Nantel, dans la prison, attend elle aussi son procès. Plus gaie, elle converse, elle attend demain sans crainte, s'appuyant sur le talent de son avocat Me Philippe Monette et se disant en elle-même que n'ayant pas tué, elle n'a pas à s'inquiéter. Toutes les preuves pour le moment s'attachent au jeune Thomas, que des hommes comme lui vont juger dans un instant. La Justice veut la vérité: elle ne lâchera pas tant qu'elle ne sera pas satisfaite.

Le juge Patterson est sur le banc. M. Boudreau, sheriff, lit l'acte d'accusation. Près de lui, Me Ladouceur, greffier de la couronne à Montréal, venu à Mont-Laurier, donner son concours au greffier du district, M. Lamarche. Puis, en avant, les avocats de la couronne: Me Ernest Bertrand de Montréal, Me J. P. Bélaïre de St-Jérôme, Me Ernest Charette de Mont-Laurier; les défenses: J. A. Dorais, H. Dorais, Louis Jarguile, René Lasserre; Dr R. Fontaine, médecin légiste; Dr Plouffe, Me Philippe Monette, M. W. Pilon, les journalistes, etc.

Me Wilfrid Pilon, avocat de Thomas, déclare que son client n'est pas sain d'esprit et qu'il ne peut subir un procès à cause d'aliénation mentale. Puis on procède à la formation d'un jury de jurés, lesquels après avoir écouté les différents témoins, se prononcèrent sur l'état mental de l'accusé. Après un examen minutieux de plus d'une heure sur les jurés présents, douze jurés sont assermentés: MM. Alphonse Durocher, Jules Bêlé, Henri Grenier, Martin Labelle, Dollard Robitaille, Joseph Thibodeau, Casimir Valiquette, Ubaldo Labelle, Louis Piché, Joseph Larocque, Albert Beaudry, Isaie Lévesque.

Mme Thomas — Le premier témoin est Madame Thomas, née P. Maillet, la mère de l'accusé, qui entre dans la boîte aux témoins, pleurant à chaudes larmes. Le prévenu leva les yeux vers sa mère, et la voyant, éclata en sanglots, pressant avec force son mouchoir sur ses yeux. Cette scène émuante au possible restera inoubliable pour ceux qui en ont été témoins, car une mère est une mère, et un fils ne peut pas ne pas pleurer quand il voit pleurer sa mère.

Interrogée par Me Pilon: — Vous êtes la mère de l'accusé? — Oui. — Quel âge a-t-il? — Vingt-cinq ans. — Vous êtes veuve? — Mon mari est mort depuis quatre ans.

— Vous demeurez à l'Annonciation? — Oui. — Qui est votre médecin? — Dr Côme Cartier: c'est lui qui a mis mon fils au monde.

— Avez-vous été heureuse en ménage? — Non. Mon mari était brutal; il buvait beaucoup, et il m'a maltraitée, et il a été méchant pour moi dans les quelques mois qui ont précédé la naissance d'Edouard.

— Votre fils a-t-il été la victime de quelque accident, jenne? — A 6 ans, il est tombé en bas d'une voiture: on l'a ramassé et deux jours, il a été sans connaissance, a été blessé à la tête, et par moments on eût dit qu'il était fou.

— Combien avez-vous eu d'enfants? — Quinze. — Ont-ils tous été à l'école? — Tous, mais Edouard n'apprenait rien.

— Y a-t-il une grande différence entre votre fils Edouard et vos autres enfants au point de vue intelligence? — Il n'avait pas d'intelligence comme les autres.

— Depuis qu'il est en prison, y a-t-il une différence dans sa conversation? — Oui.

— Le soir du meurtre, votre fils a-t-il passé la nuit chez vous? — Oui.

— Le matin, l'avez-vous vu? — C'est moi qui l'ai éveillé. Il dormait profondément.

Par Me Bertrand: — Votre mari était brutal: votre fils l'était-il? — Non, il était bon pour moi, pour ses frères et sœurs.

M. Edouard Paquette. — M. Edouard Paquette, détenu à la prison de Mont-Laurier, vient dans la boîte aux témoins et déclare que Thomas est bien tranquille dans sa cellule et qu'il récite son chapelet les trois quarts de la journée.

L'abbé Anthime Scotte. — Interrogé par Me Pilon, il déclare qu'il visite les prisonniers, qu'il a rencontré Thomas, a causé avec lui mais n'a rien constaté d'anormal chez lui.

Dr Côme Cartier. — Il est le médecin de la famille Thomas à l'Annonciation. Il a mis au monde l'accusé, l'a traité relativement à un accident de voiture qui lui a causé des lésions au crâne, blessures qui l'ont rendu plus ou moins conscient.

A l'école, il n'a rien appris. Son père était un ivrogne fiévreux. Le foyer Thomas ne fut jamais heureux. Il a visité le prisonnier dans sa cellule à qui il a apporté un chapelet venant du curé de l'Annonciation. Le prisonnier lui a fait l'impression d'un illusionniste. Ses réponses étaient vagues, comme vaporeuses. Il a dit qu'il croyait en Dieu, le priait sans cesse, reposait très bien, etc, lui qui était autrefois bien peu fervent, en un mot le Dr Cartier conclut que les facultés mentales de l'accusé lui semblaient atteintes, mais sur ce point il ne peut préciser, n'ayant pas fait d'examens spéciaux sur les maladies mentales.

Dr Daniel Plouffe. — Interrogé par Me Bertrand, il déclare qu'il est le médecin aliéné des fous criminels à la prison de Bordeaux, qu'il a fait des études en Europe, dans des hospices, etc.

— Vous avez examiné Thomas? — Oui, de concert avec le Dr Tossaint Lachapelle de Mont-Laurier.

— Voulez-vous expliquer ce que vous avez constaté? — L'accusé s'est présenté à nous dans un état de vive émotion. Il était très pâle, sa respiration même difficile, mais cette émotion ne durait que quelques instants, et le prévenu reprenait son calme. Je lui ai rendu cinq visites depuis samedi, et chaque visite a duré près d'une heure et demie. J'ai dirigé mon examen du côté d'une maladie mentale aiguë qui aurait pu subvenir, mais de ce côté je n'ai trouvé aucun symptôme.

Puis, j'ai dirigé mon examen du côté du manque de développement des facultés intellectuelles qui peut se répartir en: débilité mentale ou imbécillité. J'ai trouvé, en tenant compte du milieu de l'accusé, de son éducation, qu'il était développé au point de vue mental comme un homme normal de sa catégorie. Son émotion dans les circonstances est normale. Il a répondu à toutes mes questions: sa mémoire est bonne, sa faculté de perception excellente, son attention merveilleuse puisqu'elle ne se fatigue pas, même pour deux heures. Son jugement est sain, si j'en juge par les réponses données aux questions posées. Sa piété, dans les circonstances, s'explique d'elle-même. Ceux qui ont la foi, la recouvrent dans de telles situations.

Par Me Pilon: — Sur ses antécédents personnels et héréditaires, sur sa jeunesse, son travail, sur l'acte d'accusation qui est porté contre lui...

— Avez-vous cherché à avoir des confidences? — Non, je voulais me rendre compte...

— Est-ce que ses réponses étaient de celles que font les vrais fous criminels sur les accusations portées contre eux? — Non; il m'a répondu parfaitement bien. De plus, je l'ai soumis à diverses épreuves auxquelles on soumet un enfant de quinze ans, l'âge où l'esprit est formé. Aux cinq épreuves, il a failli à la dernière. Il a répété après moi sans une faute: 3, 5, 2, 1, 7; puis 4-9-2-7-6-1; puis 3-5-9-2-6-7-1; sa mémoire est excellente. Je lui ai présenté des photographies lui demandant ce qu'elles représentaient, et j'ai constaté qu'il raisonnait très bien, me décrivant ce qu'il voyait. Je lui ai posé un problème intellectuel qu'il a très bien jugé, sans hésitation.

Par Me Pilon: — Comment expliquer qu'un homme homme ayant tiré et tué un individu à onze heures, va se coucher et dort profondément jusqu'au matin comme le dit sa mère?

— La question est embarrassante... Par Me Bertrand: Qu'avez-vous dit à l'accusé en parlant? — Sois courageux, sois brave. Je ne te dis pas adieu mais au revoir. Quelle que soit l'issue du procès, je redrai te voir...

— Qu'a-t-il répondu? — J'espère que vous ne me trouvez pas fou, car s'il faut être puni [Suite à la deuxième page]

## M. JEAN-M. MASSE A L'HONNEUR

Nous sommes heureux de souligner ici le succès remporté par notre ami, M. Jean-Marie Masse, dans un débat universitaire dont le sujet était: "Le Canada est-il mûr pour son indépendance?"

Deux étudiants de l'Université Laval, de Québec soutenaient l'affirmative et deux étudiants de l'Université de Montréal, MM. Roch Pinaud et Jean-Marie Masse, appuyaient la négative.

Un grand journal de Montréal dit que "le public Montréalais a pu entendre quatre beaux discours. Des deux côtés les orateurs sont des jeunes gens de véritable talent. Ils ont traité leur sujet avec virtuosité."

Le verdict rendu par les juges qui étaient les honorables Juges Lefebvre, Coderre et Perreault, a donné la victoire aux étudiants montrealais. Ces derniers ont droit à des félicitations sincères, en particulier M. Jean-Marie Masse, avantageusement connu dans notre ville où, avec son frère, M. Jules Masse, il est venu donner des conférences sur le "Bon Parler Français".

## LIGUE DE HOCKEY

DE SAINT-JEROME

Dimanche dernier, le "Lachute" visitait le "Jérôme". Ayant déjà joué partie nulle à Lachute, celle-ci promettait d'être très agitée. Dès le début les Jérômiens se lancent à l'attaque et font de belles de centes qui mettent Patris en danger. Les avant du Jérôme se signalent, mais les défenses leur résistent. Duquette fait une descente et tire à bout portant. G. Labelle attrape le "rebond" et compte en quatre minutes. Lachute fait du bon travail. Le Jérôme tient continuellement Patris sur le qui vive. La foule délire. Senécal attrape une pénalité. Le gardien des buts du Lachute joue d'une façon irréprochable. Les locaux ne font aucune erreur dans le jeu. A la dernière minute Benoit se fait applaudir dans un coup très brillant. En deuxième période le Jérôme attaque encore. Lachute fait une résistance obstinée. Oumet et Alarie sont punis. Des mêlées générales s'engagent devant Groulx qui a fort à faire pour résister. En troisième période le Jérôme attaque peu. Lachute force le jeu et les locaux doivent se replier sur leurs buts. Le jeu s'anime de part et d'autre et Groulx est bombardé avec furie. Cousineau s'empare de la rondelle dans une mêlée et compte après dix-huit minutes. Les deux équipes se lancent avec entrain à l'assaut mais la cloche sonne avant que le score soit changé. Les visiteurs se sont fait remarquer par leur beau jeu, et leur généreuse courtoisie.

**SOMMAIRE**  
Première Période  
1. Regent, Senécal, .02  
2. Regent, Desbien, .03  
3. Dominion, Payer Arm., .08  
4. Dominion, Payer Arm., .10  
5. Regent, Desbien (Senécal), .13  
Punitions: Charette, Desjardins.

Deuxième Période  
6. Regent, Duquette, .04  
7. Dominion, Groulx, .09  
8. Dominion, Payer Arm., .12  
9. Regent, Duquette, .17  
10. Dominion, Groulx, .19  
Punitions: Senécal, Desjardins, Charette.

Troisième Période  
Pas de point.  
Punition: Senécal.

Positions des clubs.  
J. G. P. N. Points  
Dominion . . . 6 4 1 1 9  
Regent . . . 6 2 2 2 6  
Collège . . . 6 2 3 1 5  
Rolland . . . 6 2 4 0 4

**SOMMAIRE**  
Première Période  
1. Jérôme, Labelle (Duquette), .04  
Punition: Senécal.

Deuxième Période  
Pas de points  
Punitions: Oumet, Alarie.

Troisième Période  
2. Lachute, Cousineau, .18

**COLLEGE vs ROLLAND**  
5 à 3 Rolland

Plusieurs se demandent actuellement si le club du Collège sera parmi les trois premiers à la fin de la saison régulière. Actuellement il est le troisième et a un point de différence avec le Rolland et le Regent. Ce sera mercredi prochain que se décidera son sort.

Le Collège s'est grandement senti de l'absence de son gardien de buts mais nous espérons qu'il sera à son poste mercredi prochain. A la deuxième période Benoit fit une montée vertigineuse dans le territoire ennemi faisant sortir le gardien de ses buts pour y pousser le disque avec la maîtrise d'un vétéran.

Mardi prochain le Collège vs le Regent il faut que le Collège gagne s'il veut participer au détail final.

**SOMMAIRE**  
Alignement Rolland  
B. Pilon Buts Léveillé J.  
Benoit R. Défenses Martigny  
Tassé A. Défenses Payer Alf.  
Tureotte L. Centre Labelle G.  
Alarie R. Ailes Payer O.  
Robert J.-B. Ailes Fortier C.  
Poirier R. Subst. Plarand A.  
Chapagne O. Subst. Oumet J.  
McDonald H. Subst. Therrien T.  
Berti C. Subst. Migneault  
Subst. Leroux G.

**SOMMAIRE**  
Première Période  
1. Rolland, Migneault, .15  
Punition: Therrien.

Deuxième Période  
2. Collège, Alarie (Robert), .03  
3. Rolland, Labelle, .04  
4. Collège, Benoit, .07  
5. Rolland, Labelle, .14  
Punitions: Rolland, Labelle.

Troisième Période  
6. Rolland, Oumet, .10  
7. Collège, Benoit (Tassé), .13  
8. Rolland, Labelle, .14  
Punitions: Alarie, Tureotte, Fortier.

**REGENT vs DOMINION**  
5 à 5

Les amateurs de pointages élevés ne furent certes pas déçus par le résultat qui apporta la jointe entre les clubs mentionnés plus haut.

Trois minutes de jeu s'étaient écoulées et déjà le Regent menait le bal par 2 à 0; mais leurs adversaires ne se tinrent pas pour battus et, sur deux points de leur ruse ailier Arm. Payer, ils égalisèrent les chances en peu de temps. La deuxième période ne fut pas sans émotions; le jeu étant parfois rude: le Regent réalisant l'occasion qu'il avait d'améliorer sa position dans le classement des clubs après la défaite du Collège. Les point-dans cet engagement furent comptés par: Duquette, qui enregistra deux pour son club, tandis que Groulx comptait deux fois et Arm. Payer en mettait un autre à son crédit. Des efforts surhumains furent faits dans l'engagement final dans le but de briser l'égalité, mais les joueurs semblaient fatigués et paraissaient s'écarter plus de leur adversaire que de la rondelle. Il sera certainement intéressant de voir de nouveau ces clubs aux prises dans la prochaine partie qu'ils seront appelés à jouer ensemble.

**SOMMAIRE**  
Alignement Regent  
Buts Duval O.  
Défenses Desbien A.  
Payer D. Défenses Dunnigan  
Bovrin R. Centre Senécal R.  
Charette L. Ailes Desjardins A.  
Payer A. Ailes Duquette  
Campbell E. Subst. Duval C.  
Corbett O. Subst. Payer O.  
Paquette A. Subst. Sabourin R.  
Groulx R. Subst. Richer M.  
Pilon P. Subst. Lamoureux R.  
Thomas

**SOMMAIRE**  
Première Période  
1. Regent, Senécal, .02  
2. Regent, Desbien, .03  
3. Dominion, Payer Arm., .08  
4. Dominion, Payer Arm., .10  
5. Regent, Desbien (Senécal), .13  
Punitions: Charette, Desjardins.

Deuxième Période  
6. Regent, Duquette, .04  
7. Dominion, Groulx, .09  
8. Dominion, Payer Arm., .12  
9. Regent, Duquette, .17  
10. Dominion, Groulx, .19  
Punitions: Senécal, Desjardins, Charette.

Troisième Période  
Pas de point.  
Punition: Senécal.

Positions des clubs.  
J. G. P. N. Points  
Dominion . . . 6 4 1 1 9  
Regent . . . 6 2 2 2 6  
Collège . . . 6 2 3 1 5  
Rolland . . . 6 2 4 0 4

**SOMMAIRE**  
Première Période  
1. Jérôme, Labelle (Duquette), .04  
Punition: Senécal.

Deuxième Période  
Pas de points  
Punitions: Oumet, Alarie.

Troisième Période  
2. Lachute, Cousineau, .18

**COLLEGE vs ROLLAND**  
5 à 3 Rolland

Plusieurs se demandent actuellement si le club du Collège sera parmi les trois premiers à la fin de la saison régulière. Actuellement il est le troisième et a un point de différence avec le Rolland et le Regent. Ce sera mercredi prochain que se décidera son sort.

Le Collège s'est grandement senti de l'absence de son gardien de buts mais nous espérons qu'il sera à son poste mercredi prochain. A la deuxième période Benoit fit une montée vertigineuse dans le territoire ennemi faisant sortir le gardien de ses buts pour y pousser le disque avec la maîtrise d'un vétéran.

Mardi prochain le Collège vs le Regent il faut que le Collège gagne s'il veut participer au détail final.

**SOMMAIRE**  
Alignement Rolland  
B. Pilon Buts Léveillé J.  
Benoit R. Défenses Martigny  
Tassé A. Défenses Payer Alf.  
Tureotte L. Centre Labelle G.  
Alarie R. Ailes Payer O.  
Robert J.-B. Ailes Fortier C.  
Poirier R. Subst. Plarand A.  
Chapagne O. Subst. Oumet J.  
McDonald H. Subst. Therrien T.  
Berti C. Subst. Migneault  
Subst. Leroux G.

**SOMMAIRE**  
Première Période  
1. Rolland, Migneault, .15  
Punition: Therrien.

Deuxième Période  
2. Collège, Alarie (Robert), .03  
3. Rolland, Labelle, .04  
4. Collège, Benoit, .07  
5. Rolland, Labelle, .14  
Punitions: Rolland, Labelle.

Troisième Période  
6. Rolland, Oumet, .10  
7. Collège, Benoit (Tassé), .13  
8. Rolland, Labelle, .14  
Punitions: Alarie, Tureotte, Fortier.

**REGENT vs DOMINION**  
5 à 5

Les amateurs de pointages élevés ne furent certes pas déçus par le résultat qui apporta la jointe entre les clubs mentionnés plus haut.

Trois minutes de jeu s'étaient écoulées et déjà le Regent menait le bal par 2 à 0; mais leurs adversaires ne se tinrent pas pour battus et, sur deux points de leur ruse ailier Arm. Payer, ils égalisèrent les chances en peu de temps. La deuxième période ne fut pas sans émotions; le jeu étant parfois rude: le Regent réalisant l'occasion qu'il avait d'améliorer sa position dans le classement des clubs après la défaite du Collège. Les point-dans cet engagement furent comptés par: Duquette, qui enregistra deux pour son club, tandis que Groulx comptait deux fois et Arm. Payer en mettait un autre à son crédit. Des efforts surhumains furent faits dans l'engagement final dans le but de briser l'égalité, mais les joueurs semblaient fatigués et paraissaient s'écarter plus de leur adversaire que de la rondelle. Il sera certainement intéressant de voir de nouveau ces clubs aux prises dans la prochaine partie qu'ils seront appelés à jouer ensemble.

**SOMMAIRE**  
Alignement Regent  
Buts Duval O.  
Défenses Desbien A.  
Payer D. Défenses Dunnigan  
Bovrin R. Centre Senécal R.  
Charette L. Ailes Desjardins A.  
Payer A. Ailes Duquette  
Campbell E. Subst. Duval C.  
Corbett O. Subst. Payer O.  
Paquette A. Subst. Sabourin R.  
Groulx R. Subst. Richer M.  
Pilon P. Subst. Lamoureux R.  
Thomas

**SOMMAIRE**  
Première Période  
1. Regent, Senécal, .02  
2. Regent, Desbien, .03  
3. Dominion, Payer Arm., .08  
4. Dominion, Payer Arm., .10  
5. Regent, Desbien (Senécal), .13  
Punitions: Charette, Desjardins.

Deuxième Période  
6. Regent, Duquette, .04  
7. Dominion, Groulx, .09  
8. Dominion, Payer Arm., .12  
9. Regent, Duquette, .17  
10. Dominion, Groulx, .19  
Punitions: Senécal, Desjardins, Charette.

Troisième Période  
Pas de point.  
Punition: Senécal.

Positions des clubs.  
J. G. P. N. Points  
Dominion . . . 6 4 1 1 9  
Regent . . . 6 2 2 2 6  
Collège . . . 6 2 3 1 5  
Rolland . . . 6 2 4 0 4

**SOMMAIRE**  
Première Période  
1. Jérôme, Labelle (Duquette), .04  
Punition: Senécal.

Deuxième Période  
Pas de points  
Punitions: Oumet, Alarie.

Troisième Période  
2. Lachute, Cousineau, .18

**COLLEGE vs ROLLAND**  
5 à 3 Rolland

Plusieurs se demandent actuellement si le club du Collège sera parmi les trois premiers à la fin de la saison régulière. Actuellement il est le troisième et a un point de différence avec le Rolland et le Regent. Ce sera mercredi prochain que se décidera son sort.

## GRANDE MASCARADE

Lundi, le 16 février, aura lieu à l'Aréna, une mascarade organisée par M. Jean Léveillé. De nombreux prix seront offerts tant aux costumes les plus beaux qu'aux plus comiques.

En plus du programme de courses, il y aura plusieurs autres amusements qui intéresseront beaucoup le public. Mlle Jeanne Gauthier, patineuse de fantasia ainsi que Mlle Ryan une autre étoile du patin auront une large part au programme.

### COURSES POUR HOMMES

18 ans et plus . . . . . 10 tours  
15 ans à 18 ans . . . . . 7 tours  
14 ans et moins . . . . . 5 tours

### POUR FEMMES

18 ans et plus . . . . . 7 tours  
15 ans à 18 ans . . . . . 5 tours  
14 ans et moins . . . . . 3 tours

### COURSES PATATES

15 ans et plus . . . . . Pour garçons  
14 ans et moins . . . . . Pour garçons  
16 ans et plus . . . . . Pour filles  
15 ans et moins . . . . . Pour filles

### COURSES AUX BARILS

15 à 18 ans . . . . . Pour garçons  
14 ans et moins . . . . . Pour garçons  
14 ans plus . . . . . Pour filles  
13 ans et moins . . . . . Pour filles

### COURSES A LA CHANDELLE

Course avec sa compagne à l'avant  
Course avec sa compagne à reculons.

### SAUT DU BARIL

Course aux ballons pour filles seule-  
ment.  
Une grande surprise est réservée à l'heureux gagnant du prix de p...  
sauce.  
Feu d'artifice à 8 hres.  
Admission: Adultes 25c., Enfants 15c.

## THEATRE REX

Vendredi et samedi: Bob Steele,  
Lola Lane dans "Rainbow End"  
Comédie — Cartoon.  
Dimanche et lundi: Bessie Love  
dans "Good News" — Cartoon —  
News — Comédie.  
Mardi, mercredi et jeudi: Rod  
LaRoque dans "Let Us Be Gay"  
News — Cartoon — Comédie.



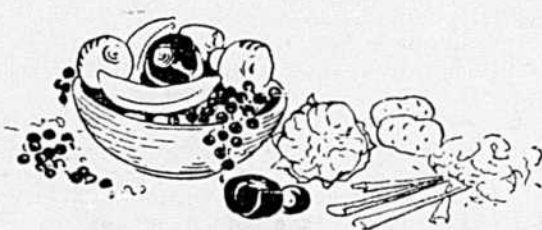
## Faites payer votre réfrigération par vos aliments

Le lait se garde frais et pur beaucoup plus longtemps au froid régulier assuré par l'électricité.  
Les viandes se conservent saines et nourrissantes pendant des jours et des jours au froid sec et scientifique d'un Réfrigérateur électrique.  
Les fruits et légumes n'ont besoin d'être achetés qu'une ou deux fois par semaine. Leurs propriétés reconstituantes sont protégées dans un Réfrigérateur électrique.

## Profitez de cette offre spéciale de février

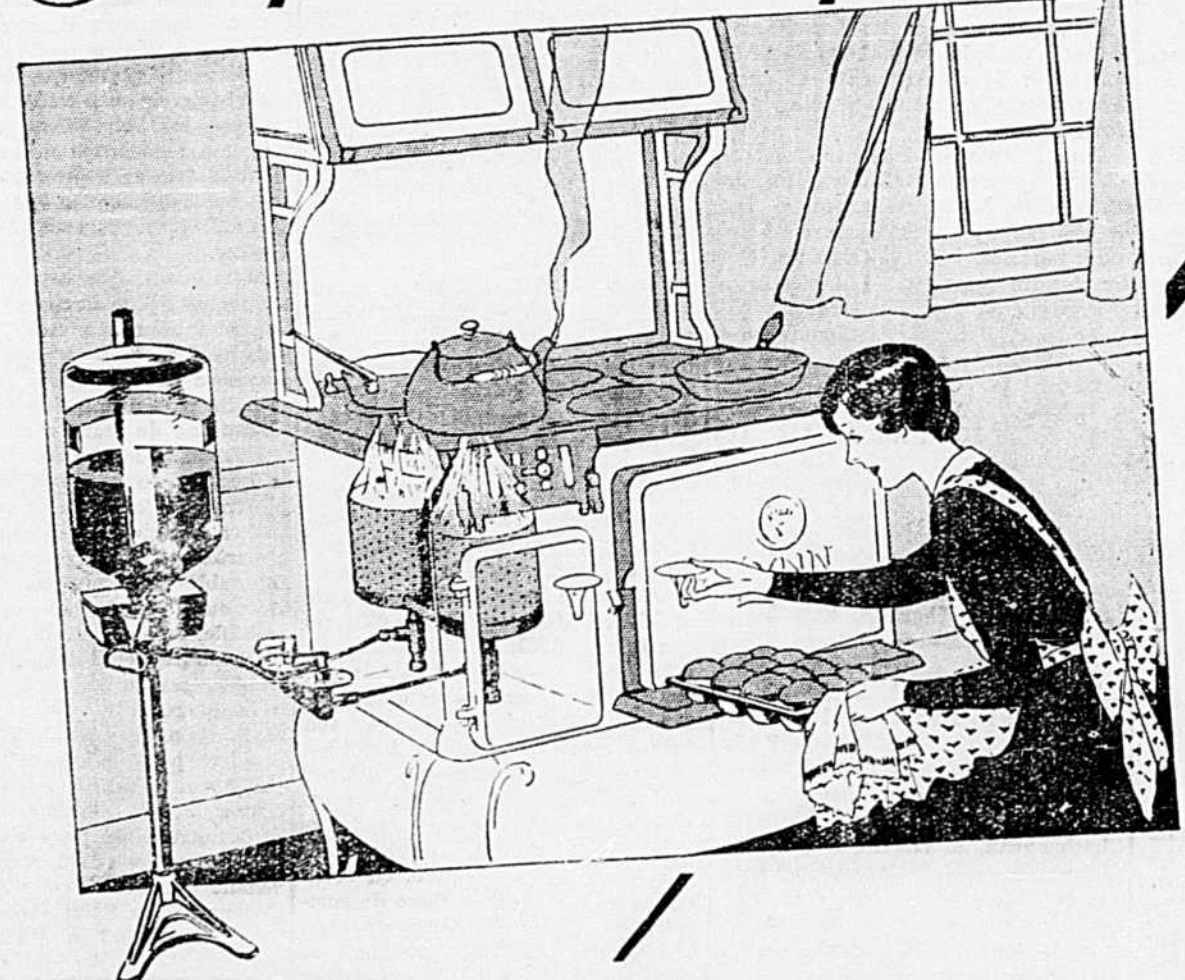
Modernisez le service alimentaire de votre maison. Bénéficiez vous aussi des avantages de la Réfrigération Electrique. Vous pouvez maintenant le faire à des conditions très faciles. Choisissez le modèle qui convient à vos besoins et faites un paiement initial de \$25. La balance peut être payée à votre convenance, en 12 ou 24 versements mensuels égaux.

Aucun intérêt ne sera chargé si les paiements sont faits à échéance.



Gatineau Electric Light Company Limited

## On peut compter sur un



Des gâteaux . . . C'est facile à faire—Les combustibles à bon marché—Enfin, jamais plus de  
réussir c'est autre chose . . . poussière ni de cendres dans la cuisine—un  
Avec un LYNN, pas de souci—chaleur égale, trésor, quoi!

C'est un secret que possèdent des milliers de ménages qui savent qu'un brûleur LYNN fait exactement ce qu'on attend de lui . . . Et quel confort . . . Le brûleur LYNN s'adapte facilement . . . toujours prêt. LYNN consomme des huiles

JETEZ CE COUPON A LA POSTE AUJOURD'HUI

Lynn Canadian Products Ltd.  
1111 Beaver Hall,  
Montréal, Que.  
Messieurs:  
Veuillez m'envoyer des informations sur le  
BRÛLEUR LYNN, tel qu'indiqué plus bas.  
—Côté Lynn pour poêle de cuisine  
—Poêle de Cuisine Lynn  
—Brûleur Lynn pour poêle et fournaise de chaudière  
—Chaudière Lynn pour eau chaude  
—Brûleur Lynn pour magasin  
—Radiateur et Humecteur Lynn.

Nom . . . . .  
Adresse . . . . .

Conditions de paiement nouvelles et faciles . . . Une garantie de dix ans accompagne la vente d'un LYNN. Notre nouveau dépliant contient force détails sur chacun de nos modèles . . . que ce soit pour usage en hiver ou en été . . . Demandez-le.

Lynn Sales Co. of Canada Reg'd  
1235 Square Phillips Montréal.

J. E. MATTE  
39 1/2, rue St-Joseph St-Jérôme

MILHER MOTORS

## LYNN CANADIAN PRODUCTS LTD.

BUREAU-CHEF —1111 BEAVER HALL HILL, MONTRÉAL QUÉBEC.

DEMANDEZ L'ADRESSE DE NOTRE AGENT DANS VOTRE LOCALITÉ

Pas de cendres . Pas de poussière . Pas de trouble